



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8803^e séance

Mercredi 23 juin 2021, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jürgenson	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Zhang Jun
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Gupta
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Abarry
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité (S/2021/583)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité (S/2021/583)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Ramesh Rajasingham, Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur par intérim des secours d'urgence ; et M^{me} Sherine Ibrahim, Directrice de pays de CARE International en Turquie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/583, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation humanitaire en Syrie. Le Conseil est à présent saisi de mon dernier rapport (S/2021/583), et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'apprête à faire un exposé détaillé. Je concentrerai mes remarques sur les décisions qui seront bientôt prises par le Conseil de sécurité.

Pour une grande partie de la population syrienne, la situation actuelle est pire qu'elle l'a jamais été depuis le début du conflit : 13,4 millions de personnes

ont besoin d'une aide humanitaire et 12,4 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire ; le produit intérieur brut s'est effondré de 60 % depuis 2011 ; les emplois ont disparu ; les prix ont grimpé en flèche ; et les biens sont rares. La seule solution, pour la population, est d'adapter la taille de ses repas, ou de les supprimer tout bonnement. La crise économique est maintenant aggravée par une sécheresse. De mémoire récente, le déficit hydrique du bassin de l'Euphrate n'a jamais été aussi grave. Si les niveaux d'eau baissent encore, les barrages de Tehrane et de Tabqa cesseront de produire de l'électricité.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) se propage à grande vitesse dans tout le pays, et les taux de transmission élevés mettent à rude épreuve un système de santé déjà fragile. Et si le cessez-le-feu est globalement respecté, les violations sont constantes, comme l'attaque effroyable qui a visé l'hôpital Chifa ce mois. Les stratégies d'adaptation du peuple syrien n'ont plus aucune marge de manœuvre.

L'opération humanitaire des Nations Unies en Syrie est aujourd'hui la plus importante de ce type dans le monde. Notre dernier appel vise à obtenir 4,2 milliards de dollars pour soulager la détresse du pays. En outre, 5,8 milliards de dollars sont sollicités pour aider les réfugiés dans la région. À ce jour, nous avons enregistré 636 millions de dollars pour l'intervention syrienne, et à peine 600 millions de dollars pour la réponse régionale. Cela représente une fraction des besoins. J'en appelle aux donateurs pour qu'ils intensifient leur assistance salvatrice et qu'ils aident à renforcer la résilience qui permettra de relever ces gigantesques défis.

Je vais maintenant évoquer la gravité des conditions dans le nord-ouest, qui connaît la situation la plus critique du pays. Plus de 70 % des habitants de la région nécessitent une assistance, et la quasi-totalité d'entre eux ont cruellement besoin d'une aide humanitaire de base pour survivre. Quelque 2,7 millions de personnes sont déplacées. Il est absolument impératif de maintenir notre appui et d'accroître son niveau.

En dépit de la réponse massive déployée par le système des Nations Unies en Syrie et dans la région, l'accès humanitaire doit être renforcé pour porter secours à toutes les personnes les plus démunies. C'est pourquoi je communique clairement à quel point il est important de maintenir et d'étendre l'accès, y compris à travers les frontières et les lignes de front. Nous avons engagé le dialogue avec la Turquie et les groupes qui contrôlent la zone, et j'ai bon espoir qu'il sera bientôt

possible de lancer des opérations par-delà les lignes de front. Mais nous devons reconnaître qu'elles ne pourront jamais remplacer l'assistance transfrontalière aux niveaux actuels.

J'ai organisé les premiers grands convois acheminés à travers les lignes de front en Syrie lorsque j'étais Haut-Commissaire pour les réfugiés, et je suis de près les opérations par-delà les lignes de front qui sont en cours dans le nord-est du pays. Même avec ces efforts accrus, la situation sur place est devenue plus difficile depuis la clôture des opérations transfrontières l'an dernier. Depuis 12 mois, nous menons des opérations transfrontières massives dans le nord-ouest, et plus de 1 000 camions transitent chaque mois par un point de passage unique. Chaque étape de l'acheminement est scrupuleusement surveillée par les personnels sur le terrain afin de s'assurer que l'aide n'est pas détournée et qu'elle parvient bien aux bénéficiaires visés.

J'appelle avec force les membres du Conseil à parvenir à un consensus qui permettra aux opérations transfrontières de continuer un an de plus, car elles sont un moyen d'appui vital. Ne pas proroger l'autorisation du Conseil aurait des conséquences dévastatrices.

Le peuple syrien a d'énormes besoins, et il est essentiel de mobiliser toutes nos capacités en employant tous les moyens possibles. Nous ne devons pas oublier que la solution à la tragédie syrienne ne peut être que politique. C'est ensemble que les Syriens doivent décider de leur avenir. Il est temps de mettre fin à cette décennie cauchemardesque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration liminaire.

Je donne maintenant la parole à M. Rajasingham.

M. Rajasingham (*parle en anglais*) : Comme suite aux observations du Secrétaire général et à son dernier rapport (S/2021/583), j'exposerai aujourd'hui mon exposé sur cinq points – premièrement, la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) ; deuxièmement, l'impact de la crise économique ; troisièmement, la crise de l'eau ; quatrièmement, la protection des civils ; et cinquièmement, l'accès humanitaire, en particulier en ce qui concerne l'opération transfrontière des Nations Unies.

Je vais commencer par la COVID-19. Le taux de transmission est élevé, et la propagation réelle dépasse probablement les statistiques officielles. Le système de santé, déjà affaibli, est débordé. Des pénuries de matériel

et de personnel formé continuent d'être signalées. La vaccination est en cours dans toute la Syrie. En mai, des vaccins obtenus par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 ont été distribués en utilisant toutes les modalités disponibles – à travers les lignes de front en direction du nord-est de la Syrie, en traversant la frontière en direction du nord-ouest du pays et à l'intérieur des territoires contrôlés par le Gouvernement. Au 20 juin, plus de 97 000 personnes avaient reçu leur première dose dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans le nord-est. Environ 26 000 personnes avaient reçu au moins une dose dans le nord-ouest.

Les campagnes de vaccination en cours privilégient les soignants de première ligne, contribuant à protéger un groupe essentiel qui est exposé au plus grand risque. La pandémie touche lourdement les travailleurs sanitaires. Chaque maladie fait encore diminuer le nombre déjà extrêmement limité de médecins et d'infirmiers à un moment où il est nécessaire de mobiliser tout l'appui possible pour lutter contre la pandémie. Il est toutefois important de ne pas sous-estimer le poids de la maladie en Syrie. La première livraison effectuée par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX n'est suffisante que pour environ 0,5 % de la population syrienne. Le nombre total de vaccins obtenus par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX ne devrait permettre de couvrir que 20 % de la population. Comme le Secrétaire général l'a noté le mois dernier, un accès équitable aux vaccins, aux tests, aux médicaments et aux fournitures, notamment l'oxygène, est nécessaire pour faire baisser le taux de transmission, en particulier parmi les populations les plus vulnérables, de même qu'un accès soutenu et la mobilisation de fonds supplémentaires.

Ma deuxième observation concerne l'impact de la crise économique. La vie quotidienne en Syrie est de plus en plus chère. La crise économique a de profondes répercussions sur la population dans l'ensemble du pays. Dans toute la Syrie, les possibilités d'emploi se sont érodées, les prix restent exceptionnellement élevés et les biens et services se raréfient. Dans son rapport, le Secrétaire général note qu'il a appelé il y a plus d'un an à lever les sanctions qui pourraient entraver l'accès aux fournitures médicales essentielles, au soutien sanitaire dans la lutte contre la COVID-19 ou aux denrées alimentaires en Syrie.

Le Fonds des Nations Unies pour la population a enregistré au cours des derniers mois une augmentation des signalements de mariages d'enfants et de mariages

précoces dans le nord-ouest de la Syrie. Les conditions de vie désespérées ont poussé de nombreuses familles à marier leurs filles à un très jeune âge. La vulnérabilité des enfants, en particulier des filles, augmente de manière exponentielle dans des conditions aussi difficiles.

En mai, une enquête nationale a conclu qu'un pourcentage croissant de la population avait du mal à accéder aux services de santé de base. L'accès aux soins de santé reste le plus difficile dans le nord-est de la Syrie. Environ 37 % des foyers consultés ont affirmé ne pas pouvoir acheter les médicaments nécessaires. Le manque de ressources financières était la principale raison invoquée, 82 % des participants ayant indiqué que les médicaments étaient inabordable. La deuxième raison est une pénurie de médicaments. Les traitements essentiels sont hors de portée pour de nombreuses personnes, en particulier dans le nord-est de la Syrie.

Ma troisième observation concerne la crise de l'eau en Syrie. Comme le Secrétaire général vient de le signaler, la Syrie est touchée par de graves pénuries d'eau, en particulier dans le nord-est. Le déficit d'eau dans le bassin de l'Euphrate est le pire que l'on ait connu. Les barrages de Tchrine et Tabqa cesseront de fonctionner si le niveau d'eau continue de baisser, ce qui aura de profondes conséquences. Près de 5,5 millions de personnes ont un accès réduit à l'eau potable. Trois millions de personnes, ainsi que des hôpitaux et d'autres infrastructures vitales, pourraient perdre leur accès à l'électricité. Les conséquences potentielles à long terme sont graves. Je demande instamment à toutes les parties concernées de trouver une solution qui permette de répondre aux besoins de tous ceux qui, dans la région, dépendent de l'eau de l'Euphrate et de ses affluents.

En ce qui concerne la protection des civils, les effets destructeurs d'une décennie de conflit armé sont inéluctables. En avril et mai, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé qu'au moins 150 civils avaient été tués et 154 autres blessés lors de 186 incidents liés aux hostilités. Une proportion importante des victimes étaient des femmes et des enfants. Les hostilités se sont intensifiées de façon alarmante dans le nord-ouest de la Syrie au cours du mois écoulé, faisant de nombreuses victimes civiles et provoquant le déplacement de plus de 11 000 civils.

Les civils dans de nombreuses régions de la Syrie vivent sous une menace constante, même si les lignes de front sont relativement statiques. Les vestiges du conflit armé jonchent le pays, et les restes explosifs de guerre,

mines terrestres et engins explosifs improvisés posent un danger constant.

Compte tenu des besoins et des difficultés croissants, l'attaque qui a gravement endommagé l'hôpital Chifa, lequel avait reçu l'appui de l'ONU, à Afrin le 12 juin était d'autant plus choquante. Au moins 19 civils ont été tués, dont trois enfants, et 40 ont été blessés, dont un enfant handicapé. Quatre travailleurs humanitaires se trouvaient parmi les victimes. Au total, 11 membres du personnel de l'hôpital ont également été blessés.

L'hôpital Chifa est une des plus grandes installations médicales dans le nord de la Syrie. Avant l'attaque, il fournissait en moyenne 15 000 services médicaux par mois, dont 250 opérations spécialisées. Cette attaque a rendu l'hôpital inutilisable. Un missile aurait touché la salle d'urgence. Un autre aurait frappé la salle d'accouchement, où quelque 350 bébés naissent chaque mois. Les deux unités ont été détruites, de même que le service de soins ambulatoires et les salles de radiologie. Ce n'est pas la première fois que l'hôpital Chifa est attaqué, mais cette attaque est la dernière d'une longue liste d'attaques qui mettent en danger les patients et le personnel médical et qui menacent les soins de santé à long terme. Elle suscite également de vives préoccupations concernant le respect du droit international humanitaire, qui interdit les attaques contre les installations médicales et exige que les parties prennent toutes les précautions possibles pour éviter et minimiser les dommages causés aux civils.

Comme pour de nombreuses autres installations sanitaires, notamment l'hôpital chirurgical d'Atareb, qui a été touché le 21 mars, l'emplacement de cet hôpital était bien connu de toutes les parties. Comme le Secrétaire général l'a souligné, et comme l'exige le droit international humanitaire, toutes les allégations de violations graves doivent faire l'objet d'enquêtes et les responsables doivent être poursuivis en justice, le cas échéant. Il faut appliquer le principe de responsabilité pour les crimes de guerre commis en Syrie.

Ma cinquième observation concerne l'accès humanitaire. L'autorisation accordée par le Conseil de sécurité pour l'opération transfrontière de l'ONU en Syrie arrive à expiration le 10 juillet – dans à peine 17 jours. Pendant que le Conseil de sécurité délibère, l'ONU et ses partenaires poursuivront leurs activités, comme ils le font depuis 2014, lorsque le Conseil de sécurité a autorisé cette opération humanitaire menée à travers les frontières et les lignes de conflit. Des centaines de

camions continueront d'acheminer de l'aide vers des personnes qui ne pourraient autrement pas subvenir à leurs besoins essentiels. Des services vitaux, tels que les vaccins, continueront d'être fournis. Le personnel humanitaire continuera de participer à la gestion des camps accueillant des femmes et des enfants qui n'ont nulle part où aller.

L'ONU et ses partenaires continueront également de superviser ses programmes pour veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes dans le besoin. L'opération transfrontière de l'ONU reste une des opérations d'aide les plus surveillées et contrôlées au monde. Ne pas proroger l'autorisation aurait de graves conséquences. Cela perturberait l'apport d'une aide vitale à 3,4 millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest, des millions d'entre elles comptant parmi les habitants les plus vulnérables de la Syrie.

La semaine dernière, un groupe de 42 organisations non gouvernementales (ONG) a mis en garde contre un tel scénario. Les ONG estiment qu'elles ont la capacité de ne répondre aux besoins que de 300 000 personnes, ce qui fait que plus d'un million de personnes seraient privées d'aide alimentaire. Alors que 90 % des personnes dans le besoin ont besoin d'aide pour survivre, elles se retrouveraient dans une situation véritablement catastrophique. Il n'y a tout simplement pas d'autre option que l'opération transfrontière.

L'ONU et ses partenaires n'épargnent aucun effort pour parvenir à toutes les personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie, utilisant tous les moyens possibles. Les besoins sont simplement trop importants pour que toutes les options ne soient pas épuisées. Cela suppose notamment de tenter de parvenir jusqu'aux personnes dans le besoin en traversant les lignes de front, depuis l'intérieur de la Syrie. Les consultations se poursuivent avec les parties concernées afin que ces opérations puissent débuter dans les plus brefs délais. Malgré tous les efforts, aucune mission de ce type n'a pu avoir lieu.

Les opérations menées à travers les lignes de front pourraient constituer un complément vital aux activités transfrontières, mais ne pourront pas les remplacer. Aussi réguliers soient-ils, les convois acheminés à travers les lignes de front ne pourront jamais rivaliser en taille ni en importance avec les opérations transfrontières. Les opérations transfrontières peuvent compléter, et non remplacer, une opération transfrontière bien financée vers le nord-ouest de la Syrie.

Lorsqu'il s'agit de fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin à travers toute la Syrie, toutes les voies de communication devraient être mises à disposition et rester ouvertes. Les enjeux sont tout simplement trop élevés sinon. Même avec la réponse massive de l'ONU en Syrie, un accès humanitaire plus important est nécessaire pour atteindre ceux qui ont le plus besoin d'aide. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, avec plus de passages et plus de fonds, l'ONU peut faire plus pour aider le nombre croissant de personnes dans le besoin en Syrie. Ce potentiel demeure, tant pour le nord-ouest que pour le nord-est.

Je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité pour qu'il contribue à faire en sorte que l'ONU et ses partenaires humanitaires aient toutes les possibilités d'aider les personnes dans le besoin en prolongeant l'autorisation transfrontières de 12 mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rajasingham de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ibrahim.

M^{me} Ibrahim (*parle en anglais*) : Je suis honorée de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité au nom de mon organisation, CARE International, et en solidarité avec la communauté humanitaire opérant en Syrie. CARE est présent en Syrie depuis 2013. Je dirige le travail de CARE en Turquie et de l'autre côté de la frontière, dans le nord-ouest de la Syrie, où des partenaires incroyables parmi les organisations non gouvernementales (ONG) acheminent l'aide jusqu'aux Syriens dans le besoin.

La situation humanitaire en Syrie est catastrophique. Imaginez vivre dans un pays où environ 90 % de vos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté et où le prix des denrées alimentaires de base a été multiplié par 29 depuis le début de la crise. Comment envisagez-vous un avenir où les paniers alimentaires du Programme alimentaire mondial dont vous dépendez pour nourrir votre famille pourraient cesser ? Telle sera la réalité impensable pour plus d'un million de Syriens dans le nord-ouest du pays en septembre prochain si l'ONU n'est pas autorisée à poursuivre son opération transfrontière.

Mon principal message au Conseil de sécurité est simple : ce n'est pas le moment de réduire l'opération humanitaire transfrontière. Les besoins sur le terrain sont plus élevés que jamais, et ils continueront à augmenter en raison de la crise financière au Liban

voisin, de la nouvelle vague d'infections par la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le nord de la Syrie, de la détérioration de la situation alimentaire et de la crise de l'eau qui se profile dans le nord-est.

En début de semaine, CARE International et 27 autres directeurs et directrices d'organisations humanitaires ont adressé une lettre ouverte au Conseil pour lui demander de renforcer l'accès humanitaire en Syrie. L'ampleur de la crise exige la ré-autorisation de l'assistance transfrontière au nord-ouest de la Syrie via les points de passage de Bab el-Haoua et Bab el-Salam pour une durée minimale de 12 mois. Il faut également rétablir le point de passage de Yaaroubiyé, dans le nord-est, pour une période similaire, car les besoins y ont augmenté de 38 % depuis la fermeture du point de passage l'année dernière.

L'ampleur et la portée de l'opération humanitaire transfrontière en font l'une des opérations humanitaires les plus complexes, sinon la plus complexe, au monde. Elle ne peut être reproduite par les ONG. Malgré notre présence et notre expertise, nous ne pouvons pas être opérationnels face à l'ampleur des besoins en matière d'achats, de transport, d'entreposage, ni pour ce qui est de la coordination et du financement nécessaires pour maintenir à flot cette opération humanitaire essentielle. Il n'existe tout simplement aucun moyen de remplacer la capacité transfrontière de l'ONU – ni maintenant, ni dans six mois, ni dans 12 mois.

Le Coordonnateur des secours d'urgence a clairement indiqué, dans ses exposés successifs au Conseil, que les modalités transfrontières ne constituent pas une alternative viable aux opérations transfrontières. Comme les membres le savent, il n'y a pas eu un seul convoi qui a traversé la frontière vers le nord-ouest de la Syrie, où 2,5 millions de Syriens dépendent de l'aide. Dans le nord-est, les opérations transfrontières restent terriblement inadéquates. Environ 70 % de la population est confrontée à des besoins graves ou catastrophiques. La semaine dernière, les responsables de sept organismes des Nations Unies ont publié une déclaration commune contenant un message sans équivoque : ils sont convaincus que, même si des convois transfrontières étaient déployés régulièrement dans le nord-ouest, ils ne pourraient pas reproduire la taille et la portée de l'opération transfrontière. Il n'y a simplement pas d'autre choix.

Il est temps que le Conseil se souvienne des conseils du Secrétaire général après la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé, lorsqu'il a déclaré que si

des mesures adéquates n'étaient pas prises pour garantir l'efficacité des livraisons transfrontières, le Conseil devrait autoriser l'ONU à utiliser des points de passage supplémentaires. Cette extension de l'accès humanitaire par le Conseil est maintenant urgente, étant donné le pic des cas de COVID-19 dans le nord de la Syrie. Nous devons nous assurer que la campagne naissante de vaccination contre la COVID-19 ne sera pas stoppée dans son élan, ce qui non seulement saperait l'effort mondial pour mettre fin à la pandémie mais contredirait également la propre résolution 2565 (2021) du Conseil visant à faciliter un accès équitable et abordable aux vaccins contre la COVID-19 dans les conflits armés et les urgences humanitaires complexes.

En conclusion, je souhaite mettre en évidence les dimensions de genre des multiples crises auxquelles sont confrontés les Syriens, ce qui devrait éclairer les délibérations du Conseil sur la Syrie. Au début de cette année, CARE a publié un rapport intitulé « *Si nous ne travaillons pas, nous ne mangeons pas* ». Cette citation résume l'histoire de nombreuses femmes syriennes, déjà accablées par l'inégalité entre les sexes qui prévaut et contraintes d'assumer des rôles supplémentaires pour devenir soutiens de famille et chefs de famille. Elle traduit également leur force et leur résilience après une décennie de conflit. Les femmes syriennes ne veulent pas de l'aumône ; elles veulent jouir de leurs droits à vivre dans la dignité.

Pourtant, par rapport aux hommes, les femmes ont du mal à trouver un emploi et un salaire équitable. Trop souvent, elles recourent à des mécanismes d'adaptation désespérés pour survivre, notamment en envoyant leurs enfants travailler, en les retirant de l'école, en achetant des articles essentiels à crédit, en sautant des repas et en mariant leurs filles pour avoir une bouche de moins à nourrir. Il n'est donc pas surprenant que la malnutrition maternelle touche un tiers des mères syriennes. Et la santé mentale des femmes est une autre victime sérieuse de cette situation. Les adolescentes sont contraintes de devenir adultes et d'être mères beaucoup trop tôt. Confrontées à toute une série de problèmes de protection, elles sont les véritables victimes oubliées de la crise.

La Syrie ne doit pas être condamnée à une catastrophe humanitaire plus grave que celle à laquelle nous assistons aujourd'hui. Le Conseil a le pouvoir de prendre des mesures pratiques qui aideront les Syriens à commencer à retourner la situation. Nous sommes convaincus que sa décision sera fondée sur les besoins

sur le terrain et qu'il soutiendra le peuple syrien en cette heure de grand besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ibrahim pour son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement pris par le Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des corédacteurs pour le dossier humanitaire syrien, à savoir la Norvège et l'Irlande.

Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres ; le Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires, M. Ramesh Rajasingham ; et la Directrice de pays de CARE International en Turquie, M^{me} Sherine Ibrahim, pour les exposés que nous venons d'entendre.

Cette année est la dixième année du conflit en Syrie, un conflit qui a causé d'énormes souffrances au peuple syrien et créé une crise humanitaire profondément ancrée qui continue de s'aggraver. Les faits sont durs et choquants. À l'heure actuelle, 13,4 millions de personnes en Syrie ont besoin d'une aide humanitaire, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière.

Le peuple syrien continue de faire les frais du conflit en cours. Nous condamnons les attaques du 12 juin contre l'hôpital Chifa a dans la ville d'Afrin, qui ont tué et blessé des civils, y compris des travailleurs de la santé. Nous soulignons une fois de plus l'obligation pour toutes les parties au conflit de respecter le droit international humanitaire.

Les conséquences de la baisse du niveau des eaux de l'Euphrate soulignent une fois de plus la vulnérabilité persistante dans le nord-est du pays, où sont interrompues l'irrigation des cultures et l'alimentation électrique des hôpitaux, qui sont essentielles.

Le 10 juillet, le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire renouvelé par la résolution 2533 (2020) expirera. Au cours des deux prochaines semaines, l'Irlande et la Norvège, corédactrices, travailleront avec tous les membres du Conseil de sécurité en vue

du renouvellement de cette résolution relative à l'action humanitaire. Nous devons montrer que nous apportons un soutien solide et concerté aux personnes les plus vulnérables en Syrie.

Soyons clairs. Après 10 années de conflit et une intensification des besoins humanitaires en 2021, l'accès transfrontière est aujourd'hui plus essentiel que jamais. De fait, depuis l'adoption de la résolution 2553 (2020) par le Conseil de sécurité en juillet dernier, la situation sur le terrain s'est aggravée. En Syrie, 2,4 millions de personnes supplémentaires ont besoin d'une aide humanitaire. L'insécurité alimentaire a augmenté de 50 % – je répète, 50 %. En outre, la maladie à coronavirus (COVID-19) exerce une pression énorme sur un système de santé qui était déjà très fragile. Lorsqu'il s'agit d'apporter une aide vitale aux personnes dans le besoin dans toute la Syrie, nous devons utiliser tous les moyens possibles, tant les modalités à travers les lignes de front que les modalités à travers les frontières.

Comme nous l'avons clairement indiqué au cours des six derniers mois, l'approche de l'Irlande et de la Norvège, corédactrices de cette résolution, est guidée uniquement par les besoins humanitaires et la souffrance du peuple syrien. Les besoins des Syriens sont pour nous une préoccupation immense.

Dans le nord-ouest, le nombre de personnes dans le besoin a augmenté de plus de 20 % en 2021. Chaque hiver, les températures glaciales et les inondations entraînent de nouvelles difficultés pour les quelque 1,6 million de personnes qui vivent dans des camps et des implantations sauvages.

Dans le nord-est, les besoins humanitaires restent également élevés, et la situation s'est aggravée depuis la fermeture du poste-frontière de Yaaroubiyé. Bien que les livraisons à travers les lignes de front vers cette région aient été intensifiées, elles n'ont pas permis de répondre aux besoins croissants. Comme le souligne le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2021/583), les organisations humanitaires opérant dans le nord-est du pays ont continué de faire état du manque de capacités des établissements de santé, ainsi que de l'imminence des ruptures de stock de fournitures médicales, touchant entre autres des médicaments essentiels tels que l'insuline et des traitements cardiovasculaires et antibactériens. Une augmentation du nombre de convois transfrontières et un accès à des fonds supplémentaires permettraient à l'Organisation d'en faire davantage pour aider les personnes, toujours plus nombreuses, qui se trouvent dans le besoin.

Nous avons longuement dialogué avec les membres du Conseil de sécurité et la société civile, et avons écouté attentivement l'ONU, notamment le Secrétaire général, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes des Nations Unies chargés de la réponse humanitaire en Syrie. Le message est très clair. Si la résolution portant sur les opérations transfrontières n'est pas renouvelée, la fourniture d'une aide vitale à des millions de personnes qui en ont désespérément besoin sera compromise, ce qui portera la souffrance des civils dans le nord-ouest à des niveaux jamais vus en 10 années de conflit.

Si cette résolution n'est pas renouvelée, le déploiement de la vaccination contre la COVID-19 dans le nord-ouest serait gravement perturbé. Une fermeture aurait un effet néfaste sur la santé, la sécurité alimentaire, l'eau, les installations sanitaires, la protection et d'autres services fournis par des organisations non gouvernementales qui dépendent de l'appui de l'ONU en matière de logistique, de financement et d'approvisionnement. Pour dire les choses simplement, un non-renouvellement provoquerait une catastrophe humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie.

Il faut mettre en œuvre tous les moyens possibles pour améliorer l'accès humanitaire à l'ensemble des civils se trouvant dans le besoin, notamment au moyen d'opérations menées à travers les lignes de front. Toutefois, aussi réguliers soient-ils, nous savons que les convois acheminés à travers les lignes de front dans le nord-ouest ne pourront jamais rivaliser en taille ni en importance avec les opérations transfrontières. Il convient de noter ici le rôle essentiel joué par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, qui veille à ce que l'opération transfrontière menée dans le nord-ouest soit l'une des opérations d'aide les plus minutieusement examinées et contrôlées au monde, garantissant le caractère humanitaire de toutes les livraisons dans le nord-ouest.

Cela nous amène au rôle et à la responsabilité des membres du Conseil de sécurité, qui doivent faire en sorte que, lorsqu'il est question de fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin en Syrie, tous les moyens possibles soient mis en œuvre et le restent. Dans les prochains jours, l'Irlande et la Norvège, corédactrices, distribueront aux membres du Conseil un projet de résolution qui renouvellera et étendra le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire en réponse aux besoins humanitaires urgents. En tant que corédactrices, notre approche restera guidée

par les propos du Secrétaire général, selon lesquels l'acheminement d'une aide à grande échelle à travers la frontière pour une période supplémentaire de 12 mois reste essentiel. Nous resterons en contact étroit avec tous les membres du Conseil dans les semaines à venir pour veiller à ce que les besoins humanitaires du peuple syrien soient satisfaits.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé et de son dernier rapport en date sur la situation humanitaire en Syrie (S/2021/583). Je remercie également de leurs exposés M. Ramesh Rajasingham, Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur par intérim des secours d'urgence, et M^{me} Sherine Ibrahim, Directrice de pays de CARE International en Turquie. Je salue le rôle vital et noble joué par l'ONU et ses partenaires d'exécution, notamment en République arabe syrienne. Je souhaite également la bienvenue au représentant de la Syrie, au représentant de la Turquie et à la représentante de l'Iran, qui participent à la présente séance.

La Tunisie réitère sa position ferme selon laquelle il n'y a pas d'autre solution durable qu'un règlement politique accéléré, conformément à la résolution 2254 (2015), pour mettre fin aux souffrances de nos soeurs et frères syriens et mettre définitivement la Syrie sur la voie de la sécurité, de la paix et du développement. En attendant, il est essentiel d'accroître l'aide humanitaire et médicale afin de répondre aux besoins croissants des Syriens et d'atténuer les risques et la vulnérabilité auxquels ils ont été confrontés tout au long d'une décennie de violence et de terrorisme, et auxquels ils sont maintenant confrontés en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les exposés d'aujourd'hui confirment la détérioration de la crise humanitaire et socioéconomique. Nous pouvons en voir les conséquences complexes, avec des répercussions plus graves sur les enfants, les femmes et les déplacés.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration des conditions de vie de millions de Syriens, plus précisément en ce qui concerne les denrées alimentaires, les médicaments, le carburant, les infrastructures vitales et les articles essentiels. Il est difficile de mener une vie digne en Syrie. Les pénuries de services de base, tels que l'eau et l'électricité, pourraient avoir des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire, les soins de santé et les moyens de subsistance.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation des violations et par l'aggravation de l'insécurité récemment constatées en Syrie. La Tunisie réitère l'importance d'un cessez-le-feu global et durable dans tout le pays, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à protéger les civils et les installations civiles, ainsi que le personnel médical et humanitaire. Nous insistons également sur la nécessité de combattre les organisations terroristes, qui ont été particulièrement actives ces derniers temps, ciblant la sécurité et la stabilité de la Syrie.

La Tunisie appelle une fois de plus à une intensification de l'aide humanitaire et des efforts médicaux, conformément aux principes qui régissent la fourniture de l'aide humanitaire. Cette aide doit atteindre tous les Syriens dans le besoin rapidement et sans entraves par tous les moyens possibles, y compris à travers les lignes de front et les frontières, tout en respectant pleinement le droit international et le droit international humanitaire.

Nous nous félicitons de la livraison et de la distribution de plusieurs doses de vaccin contre la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie ces dernières semaines. Nous demandons instamment que la distribution des vaccins se fasse rapidement et équitablement dans toutes les régions de la Syrie afin de sauver des vies et d'améliorer les efforts de secours.

La Tunisie espère qu'une solution négociée et consensuelle qui contribuera à relancer la livraison de l'aide par la frontière syrienne sera trouvée dans les jours à venir. Nous soulignons l'importance d'accroître l'aide fournie à travers les lignes de front, conformément à la volonté collective du Conseil, afin d'apporter les réponses qui s'imposent et de faire primer les besoins humanitaires sur les considérations politiques. Cela permettrait de répondre aux besoins fondamentaux des Syriens et de leur fournir des services, mais aussi de lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19, tout en assurant un financement durable et une réponse humanitaire prévisible de la part des donateurs, du système des Nations Unies et des organisations locales.

M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya remercie le Secrétaire général pour ses remarques et son engagement envers le peuple syrien. Je remercie également le Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires, Ramesh Rajasingham, et la Directrice de pays de CARE International en Turquie,

Sherine Ibrahim, pour leurs exposés. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue aux représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie.

Alors que nous nous rapprochons de l'expiration de l'autorisation accordée par la résolution 2533 (2020) d'utiliser Bab al-Hawa comme seul point de passage frontalier pour l'aide humanitaire, on ne saurait trop insister sur l'urgence d'un consensus pour que l'aide continue de parvenir aux millions de ressortissants syriens dans le besoin. Le Kenya se tient aux côtés du peuple syrien et souligne que la décision du Conseil doit être motivée avant tout par les besoins de cette population et les aspects pratiques permettant de faire en sorte que ces besoins soient satisfaits.

Comme nous l'a dit le Secrétaire général, la situation humanitaire en Syrie est pire que jamais. Dans ce contexte, le Kenya est persuadé que les mécanismes transfrontières et les livraisons à travers les lignes de front doivent coexister et, en fait, se compléter, afin de garantir la poursuite d'une aide humanitaire fondée sur des principes, y compris la livraison de vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) aux millions de personnes qui en ont besoin, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie. Nous encourageons le Gouvernement syrien à continuer d'intensifier les livraisons d'aide à travers les lignes de front, en particulier dans le nord-ouest de la Syrie.

Le Kenya est gravement préoccupé par l'augmentation de l'insécurité en Syrie. Nous sommes consternés par les fréquentes attaques à l'engin explosif improvisé, les assassinats ciblés et les frappes aériennes, qui font des victimes, notamment parmi les femmes et les enfants. Nous trouvons cela très inquiétant. Nous condamnons ces attaques insensées, notamment la dernière attaque au missile qui a visé l'hôpital Chifa à Afrin, faisant 19 morts. Nous condamnons également les violations d'infrastructures civiles critiques telles que les hôpitaux et les écoles, en particulier en cette période de pandémie où les besoins en soins médicaux sont plus importants.

Nous redisons qu'il est impératif que toutes les parties respectent le cessez-le-feu à l'échelle nationale. Il est tout aussi indispensable que tous les responsables de ces attaques odieuses fassent l'objet d'enquêtes approfondies et en répondent devant la justice.

Il faut se pencher sur le problème de la baisse du niveau des eaux de l'Euphrate et à la station d'Alouk. Si cette situation venait à se poursuivre au même rythme,

cela risquerait d'exacerber l'insécurité alimentaire, les pénuries d'eau potable et les coupures d'électricité, entre autres, ce qui aggraverait encore la situation humanitaire.

Le Kenya constate que les mesures coercitives unilatérales ont eu un impact négatif sur l'économie syrienne et ont nui aux efforts du Gouvernement pour subvenir aux besoins des membres vulnérables de la société. Nous demandons la levée de ces mesures.

Pour terminer, je voudrais indiquer une nouvelle fois que le Conseil devra prendre sa décision concernant le volet humanitaire, y compris la question des opérations transfrontières et à travers les lignes de front, en se basant sur l'énormité des besoins et les difficultés d'accès. La question est trop sensible et trop critique pour être politisée. Nous devons nous souvenir que la seule solution au conflit en Syrie consiste en un processus politique qui doit être inclusif et dirigé et contrôlé par les Syriens. Le Kenya continuera à soutenir un tel processus, car il a bien conscience qu'une solution politique conduirait à une amélioration sensible de la situation humanitaire.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires pour leurs présentations. Je salue également l'action de CARE Turquie présentée par M^{me} Ibrahim.

La France condamne les bombardements du 12 juin qui ont touché la ville d'Afrin et l'hôpital Chifa. Ils ont fait de nombreuses victimes civiles, dont des personnels médicaux. Une fois encore, nous sommes face à un crime de guerre. Toute la lumière doit être faite sur cette affaire et justice devra être rendue.

Les hostilités se poursuivent donc en Syrie, comme le montrent les attaques régulièrement perpétrées par le régime sur Edleb. Tout doit être fait pour mettre en place une cessation générale des hostilités, sous supervision de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'une pause humanitaire, conformément aux résolutions 2532 (2020) et 2254 (2015) et à l'appel du Secrétaire général.

Le respect du droit international humanitaire reste une obligation qui s'impose à tous. La protection des civils demeure une priorité absolue. Les besoins humanitaires et médicaux ont augmenté de 20 % dans le pays depuis l'an dernier, et de 38 % dans le nord-est. Plus de la moitié de la population syrienne est en situation d'insécurité alimentaire. L'eau manque dans le nord-est et risque bientôt de faire défaut sur l'ensemble du territoire. La crise économique, qui résulte de la

corruption et d'une gestion désastreuse, explique aussi cette situation.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fait exploser le besoin d'aide médicale. Toutes les parties, en particulier le régime syrien, doivent garantir un plein accès humanitaire. Le mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière est plus que jamais indispensable, tant au nord-ouest qu'au nord-est. L'aide à travers les lignes de front depuis Damas est loin de répondre aux besoins et ne pourra en aucun cas se substituer à l'aide transfrontalière, comme le démontre le rapport du Secrétaire général (S/2021/583). Seule la moitié des autorisations demandées par l'ONU est accordée par le régime. Le mécanisme transfrontalier sera nécessaire aussi longtemps que l'aide humanitaire ne parviendra pas à toutes les populations dans le besoin sur l'ensemble du territoire, sur la base de l'évaluation objective des besoins. Or, le régime ne cesse de politiser l'aide, de prendre la population en otage et d'interférer avec le travail des acteurs humanitaires. Un renouvellement du mécanisme transfrontalier, pour 12 mois au minimum, est donc fondamental comme le demandent le Secrétaire général, les organismes des Nations Unies et tous les autres acteurs humanitaires.

J'appelle donc l'ensemble des membres du Conseil à faire preuve d'unité, de responsabilité et à prendre des décisions sur la base de considérations purement humanitaires. Nous avons un devoir moral : celui de sauver des vies, de contrer le risque de famine et de faciliter les campagnes de vaccination contre la COVID-19. Cela doit nous conduire à autoriser le recours à trois points de passage : Bab el-Haoua et Bab el-Salam dans le nord-ouest et Yaaroubiyé dans le nord-est.

Enfin, seule une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015) permettra de mettre un terme à la tragédie humanitaire et de stabiliser durablement le pays. Notre priorité aujourd'hui est de parer à l'urgence et de répondre aux besoins humanitaires. Nous y contribuons partout dans le pays. Je rappelle que 92 % des financements humanitaires annoncés pour l'année 2021 proviennent de l'Union européenne et de ses États membres, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, du Japon et de la Norvège.

Tant qu'un processus politique crédible ne sera pas fermement engagé, la France et l'Union européenne ne financeront pas la reconstruction. Enfin, nos positions sur la levée des sanctions et la normalisation, qui demeurent inchangées, sont bien connues. L'instrumentalisation de

la question des sanctions pour masquer la responsabilité écrasante du régime ne trompe personne.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, le Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur par intérim des secours d'urgence, M. Ramesh Rajasingham, et M^{me} Sherine Ibrahim de leurs exposés.

Après 10 années de guerre, il n'y a toujours pas de solution politique au conflit syrien et les Syriens continuent de payer le plus lourd tribut, sur fond de souffrances indicibles. Leur désespoir est exacerbé par la détérioration grave de la situation socio-économique, qui a entraîné des pénuries de produits de base et une insécurité alimentaire aiguë. En outre, les mesures coercitives unilatérales qui continuent d'être appliquées ont eu des conséquences négatives indirectes sur des opérations humanitaires vitales et ont entravé le relèvement socio-économique du pays dans l'ensemble. Cette situation est profondément préoccupante, et nous appelons de nouveau à la levée de ces sanctions dans l'intérêt du peuple syrien.

Sur sa voie difficile vers le relèvement, la Syrie compte également sur la bonne volonté de la communauté internationale pour fournir un appui à la reconstruction, indispensable pour garantir à des millions de personnes l'accès à des services sociaux vitaux et leur permettre de vivre dans la sécurité et la dignité. Par conséquent, un appui à la remise en état des infrastructures de base du pays est un impératif urgent.

Il ne fait aucun doute que la Syrie est frappée par l'une des pires crises humanitaires de notre époque. Les besoins ne cessent d'augmenter dans tout le pays, et les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée. Pour relever ces défis multidimensionnels et complexes, une coopération constructive entre le Gouvernement syrien et les organisations humanitaires internationales s'impose. Pour ce faire, il faut également préserver et renforcer le mécanisme transfrontière et les modalités d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front. Il n'y a pas d'autre solution que de garantir un accès humanitaire rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui ont désespérément besoin d'assistance en Syrie, conformément aux principes humanitaires. Si l'autorisation d'utiliser ce mécanisme n'est pas renouvelé, cela mettra non seulement à l'acheminement d'une aide vitale à des millions de personnes, mais cela perturbera également la distribution des vaccins contre

le coronavirus, qui sont indispensables. Il faut s'abstenir de politiser l'aide humanitaire et donner la priorité au peuple syrien.

Nous sommes vivement préoccupés par la dégradation de la situation dans le bassin de l'Euphrate. La sécheresse et d'autres facteurs inquiétants ont entraîné une baisse alarmante du niveau des eaux. Des millions de personnes en dépendent pour l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation des cultures et la production d'électricité. Il faut trouver une solution durable pour sauver des vies et les moyens de subsistance. À cet égard, nous tenons à rappeler que l'eau et les systèmes hydriques ne doivent jamais être utilisés comme armes.

Les civils subissent les conséquences de la poursuite des hostilités en Syrie. Malheureusement, les décès, les déplacements et la destruction d'infrastructures civiles essentielles font partie du quotidien. Par conséquent, un cessez-le-feu à l'échelle nationale s'impose immédiatement pour protéger les civils et garantir l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire. Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, en violation des principes fondamentaux du droit international, doivent être condamnées et les auteurs de ces actes ignobles doivent en répondre.

Toujours en matière de protection des civils, la détérioration des conditions de sécurité dans les camps de déplacés, notamment au camp de Hol, est préoccupante. Les civils qui vivent et travaillent dans ces camps doivent jouir de bonnes conditions de sécurité et avoir accès aux services de base. Des mesures doivent être prises dans les plus brefs délais à cette fin.

Comme cela a été dit à de nombreuses reprises dans cette salle, il n'y a pas de solution militaire au conflit syrien. Un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015), est la seule voie viable vers la paix, la stabilité, la protection et la prospérité du peuple syrien.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé et de s'être joint à nous aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Rajasingham et M^{me} Ibrahim de leurs exposés.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit prendre une décision importante : le message que nous allons communiquer à des millions de Syriens sur la situation catastrophique dans laquelle ils se trouvent et si nous envisageons de continuer à garantir l'acheminement

d'une aide humanitaire vitale à travers les frontières. Il y a trois semaines, je me suis rendue à la frontière entre la Turquie et la Syrie, au point de passage de Bab el-Haoua. J'ai pu m'entretenir avec des agents de première ligne de l'ONU, des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et des réfugiés, qui m'ont parlé de la situation tragique à laquelle ils sont confrontés après 10 ans de conflit. J'y suis allée parce que je voulais que le peuple syrien sache qu'on ne l'a pas oublié et parce que je voulais voir de mes propres yeux comment fonctionne le mécanisme transfrontière afin de pouvoir en témoigner.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'après 10 années de guerre, la Syrie fait face à l'une des pires catastrophes humanitaires au monde. La maladie à coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'aggraver la situation. Comme je l'ai déjà dit aux membres du Conseil, j'ai parlé à un travailleur humanitaire qui m'a dit que pour les réfugiés syriens, la COVID-19 était « une autre raison de mourir ». Pour des millions de Syriens, le point de passage de Bab el-Haoua est littéralement une bouée de sauvetage. Comme nous l'avons entendu, chaque mois, 1 000 camions transportent de la nourriture, une aide nutritionnelle, de l'eau potable et des fournitures médicales destinées à des personnes qui en ont désespérément besoin. Les réfugiés syriens et les courageux travailleurs humanitaires de l'ONU que j'ai rencontrés à la frontière m'ont averti à maintes reprises que, sans accès à travers les frontières, des milliers d'enfants n'auront pas accès à une aide alimentaire et connaîtront un retard permanent de croissance et de développement cognitif. D'autres mourront parce que les établissements de santé ne seront plus approvisionnés. Des millions de personnes auront un accès réduit à l'eau potable, aux fournitures médicales et bien sûr, aux vaccins.

Ces personnes sont terrifiées à l'idée que c'est le choix que fera le Conseil de sécurité. Tragiquement, leurs craintes ne sont pas infondées car c'est exactement ce que le Conseil a fait par le passé. Comme nous le savons tous, il y avait auparavant quatre points de passage pour l'aide humanitaire en Syrie. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un. Les fermetures les plus récentes ont limité la fourniture de l'aide au moment précis où la COVID-19 a exacerbé les besoins humanitaires sur le terrain. Lorsque le point de passage de Yaaroubiyé a été fermé, l'accès des hôpitaux et des ONG aux fournitures a été interrompu. Il a fallu des mois pour que les fournitures médicales soient réacheminées. Lorsqu'elles sont parvenues aux personnes qui en avaient besoin,

près d'un année plus tard, les médicaments et les vaccins étaient périmés et les kits médicaux avaient été vidés de leur contenu en cours de route. Les représentants des ONG avec lesquels je me suis entretenu m'ont dit qu'à moins d'un renouvellement de 12 mois de l'autorisation d'utiliser le point de passage de Bab el-Haoua, leurs opérations seront gravement perturbées de nouveau.

Par ailleurs, nous pouvons compter sur une surveillance robuste de la part de l'ONU, dont ceux qui sont présents ont entendu parler aujourd'hui. La rigueur et le professionnalisme que j'ai constatés au poste frontière correspondent aux normes les plus élevées que j'ai pu observer de la part de l'ONU à l'occasion d'évaluations de missions humanitaires que j'ai effectuées pendant ma carrière de 40 ans en tant que diplomate américaine. Au point de passage de Bab el-Haoua, j'ai vu de mes propres yeux comment les équipes ont confirmé le contenu des boîtes et scellé les camions. J'ai vu qu'ils comptent quatre points de vérification : à la frontière, dans l'entrepôt en Syrie, au centre de distribution, et après la distribution aux bénéficiaires. Nous devons renforcer et étendre cette opération. Nous sommes déterminés à maximiser les secours humanitaires apportés au peuple syrien, c'est pourquoi nous sommes favorables au renouvellement de ce mandat et à son élargissement par toutes les modalités d'assistance – et ce, de toute urgence.

Les difficultés économiques de la Syrie sont le résultat de la corruption caractérisée et de la mauvaise gestion criante de l'économie syrienne par le régime d'Assad. En ce qui concerne l'aide acheminée par-delà les lignes de front, elle peut certes faire être intégrée à l'équation, mais elle est absolument insuffisante pour répondre aux besoins des millions de personnes désespérées qui sont en Syrie aujourd'hui.

Nous avons maintenant manifesté clairement que nous étions prêts à travailler avec nos partenaires pour faire parvenir aux Syriens dans le besoin toutes formes d'assistance – aussi bien transfrontière que par-delà les lignes de front. Nous sommes ouverts à cette idée, à l'instar d'autres pays. Mais la dure réalité est que, pour l'instant, il s'agit d'une solution hypothétique soumise à nombre de limitations pratiques. Et en définitive, ce n'est pas le choix que nous avons à faire aujourd'hui.

Voici nos options. Voulons-nous faire en sorte que notre aide humanitaire continue d'être surveillée de bout en bout ? Voulons-nous respecter notre engagement de mettre un terme à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ? Voulons-nous aider les Syriens qui en ont désespérément besoin ? Sans accès transfrontières, les

Syriens seront toujours plus nombreux à mourir, et nous le savons. Les agents des Nations Unies en première ligne le savent. Les organisations non gouvernementales le savent. Assad le sait. Les réfugiés et les déplacés syriens le savent aussi. Tout le monde le sait. C'est pourquoi le Conseil a le devoir de réautoriser les points de passage Bab el-Haoua, de Bab el-Salam et de Yaaroubiyé. Cela ne demande pas grand-chose : une prorogation technique de 12 mois pour trois points de passage. Nous devons le faire maintenant, et permettre aux mères et aux pères d'arrêter de se demander s'ils pourront encore nourrir leurs enfants le 11 juillet.

Notre mandat, au Conseil de sécurité, est de maintenir la paix et la sécurité. Nous porterons atteinte à ce mandat et à la crédibilité du Conseil si nous nous rendons responsables de priver des millions de personnes de la nourriture, de l'eau et de l'assistance médicale dont elles ont besoin pour survivre. Nous avons l'obligation de proroger le mandat. Nous devons voter son renouvellement.

M. Gupta (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé. Je remercie également le Secrétaire général adjoint par intérim, Ramesh Rajasingham, de son point sur la situation humanitaire en Syrie. Je remercie enfin M^{me} Sherine Ibrahim, de l'organisation CARE International, de nous avoir donné son éclairage sur les défis en place du point de vue de la société civile basée à Damas.

À l'écoute régulière de ces exposés, il est parfaitement clair que la violence et la terreur qui sévissent depuis 10 ans ont eu une incidence dévastatrice sur la vie des Syriens. Plus de 11 millions de personnes en Syrie ont désespérément besoin d'une assistance humanitaire, sous une forme ou une autre. Les femmes, les enfants et les personnes âgées du pays ont été touchés de manière disproportionnée. Les populations déplacées et celles qui ont choisi de regagner leurs foyers sont confrontées à une terrible situation dans toute la Syrie. La détérioration du taux de change, l'augmentation du coût des denrées alimentaires et les pénuries de carburant affectent aussi bien la population que les opérations humanitaires. La présence de forces étrangères et le soutien extérieur apporté aux groupes armés ne font qu'empirer la situation.

L'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les effets pervers des sanctions sur les installations sanitaires et les opérations humanitaires ont encore amplifié les difficultés. Aussi

bien le Secrétaire général que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont évoqué à plusieurs reprises l'incidence des sanctions sur les opérations humanitaires. Ces mesures doivent être examinées afin de garantir qu'elles n'entravent pas la capacité du pays à accéder à l'aide humanitaire et au soutien médical, et à les absorber. Nous jugeons encourageant le dialogue technique en cours entre les États Membres concernés et les acteurs humanitaires sur cette question.

Nous appelons depuis toujours à apporter une aide humanitaire accrue et effective à tous les Syriens, où qu'ils se trouvent dans le pays, sans discrimination, sans politisation et sans conditions préalables. Ce dont nous avons immédiatement besoin, c'est une mobilisation active qui soit compatible avec la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et qui réponde aux problèmes humanitaires urgents afin d'alléger les souffrances du peuple syrien. Nous devons prendre des mesures concrètes pour éliminer les obstacles qui empêchent le fonctionnement des opérations par-delà les frontières et les lignes de front, d'autant que nous ne sommes qu'à quelques semaines de l'échéance du renouvellement de la résolution relative au mandat du mécanisme d'aide humanitaire.

Alors que l'attention du Conseil est concentrée sur le renouvellement de ce mandat, des groupes terroristes tels que Hay'at Tahrir el-Cham et l'État islamique d'Iraq et du Levant s'en prennent aux civils dans les zones rurales d'Edleb et de Hama et dans le nord-est de la Syrie. Les luttes intestines au sein des groupes armés de la région continuent de mettre les civils en danger. Les combats le long des lignes de front dans le nord-ouest menacent la vie des civils et les hôpitaux. L'Inde condamne avec force les attaques du 12 juin contre l'hôpital Chifa de la ville d'Afrin, dans le nord de la Syrie.

En outre, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la présence de près de 8 800 nationaux de pays tiers, dont des femmes et des enfants, dans le camp de Hol. Cette question doit également être abordée avec le plus grand sérieux.

Sur une note positive, nous sommes heureux de prendre note des vaccins livrés à la Syrie par le truchement du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, notamment dans le nord-ouest. Ces livraisons du Mécanisme COVAX devraient couvrir environ un cinquième de la population. C'est très insuffisant, mais il s'agit là

d'un premier pas crucial pour protéger les travailleurs médicaux et les populations les plus vulnérables.

Nous notons que certains pays d'Europe et du Moyen-Orient ont commencé à rétablir leur représentation diplomatique en Syrie. Nous nous félicitons de cette réouverture des canaux de communication officiels. Elle contribuera à donner plus de visibilité à la désastreuse situation humanitaire, en particulier pour la communauté internationale des donateurs. Nous tenons également à signaler qu'il faut entreprendre des mesures de réhabilitation et de reconstruction.

Sur le plan bilatéral, l'Inde accorde à la Syrie une aide au développement et un appui à la mise en valeur des ressources humaines en lui octroyant des lignes de crédit pour des projets industriels et d'infrastructure, en lui fournissant des médicaments et de la nourriture, en gérant des camps d'appareillage de prothèses et en organisant des programmes de formation au renforcement des capacités.

Pour terminer, l'Inde réaffirme son engagement indéfectible à appuyer le peuple syrien en ces temps difficiles.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je remercie le Secrétaire général António Guterres et le Secrétaire général adjoint par intérim, Ramesh Rajasingham, de leurs observations. Je remercie également M^{me} Sherine Ibrahim de nous avoir fait part de ses éclairages. Je salue la participation des représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la séance de ce jour.

Je voudrais, pour commencer, faire part de notre vive inquiétude face à la détérioration de la situation humanitaire en Syrie, qui empire en raison de la crise économique et des incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'insécurité alimentaire, les pénuries de carburant et de produits de base, ainsi que la gravité de la pandémie en cours, continuent d'aggraver la situation déjà difficile du peuple syrien dans tout le pays. Le nombre de personnes dans le besoin est en augmentation, surtout au cours de l'année écoulée. Il s'établit aujourd'hui à environ 13,4 millions de personnes, ce qui représente une hausse de plus de 20 % par rapport à 2020.

L'insécurité hydrique liée à l'Euphrate, dans le nord-est du pays, compromet gravement l'approvisionnement en eau de 5 millions de personnes et l'approvisionnement en électricité de 3 millions d'autres. Les problèmes qui entourent la station de

pompage d'Alouk et divers camps de déplacés ne sont toujours pas réglés.

Dans l'intervalle, les préoccupations en matière de protection continuent d'être mises en avant. Il s'agit peut-être de la période la plus calme de la crise, mais l'instabilité continue de faire des victimes parmi les civils. Les infrastructures civiles et l'action humanitaire sont affectées par la violence, notamment dans le cadre de l'incident le plus récent à l'hôpital Chifa, à Afrin.

Ma délégation appelle donc toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle détérioration de la situation. Les efforts visant à combattre les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité doivent se poursuivre. Dans le même temps, des mesures bien coordonnées sont nécessaires pour garantir au mieux le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Tant qu'on n'entrevoit pas la fin de la crise humanitaire, un accès humanitaire sûr, sans entrave et soutenu doit être maintenu afin d'améliorer l'efficacité de l'action humanitaire. Tous les efforts et tous les moyens appropriés doivent être envisagés et mobilisés, le cas échéant, pour répondre aux besoins de la population.

Nous prenons note avec satisfaction du fait que les mesures de prévention de la COVID-19 ne sont plus considérées comme entravant de manière significative l'action humanitaire. Nous nous félicitons de constater que l'Organisation mondiale de la Santé n'a signalé aucun problème opérationnel majeur au sujet de ses livraisons dans le nord-est en avril et en mai. Néanmoins, compte tenu de la forte demande en fournitures médicales, la coordination entre les parties en présence doit être améliorée, et les procédures visant à faciliter encore les livraisons dans cette zone doivent être simplifiées.

La situation dans le nord-ouest reste épouvantable. Environ 3,4 millions de personnes ont besoin d'assistance, et la plupart d'entre elles sont des déplacés. Un enfant de moins de 5 ans sur trois souffre de malnutrition chronique. Un grand nombre de civils dépendent de la livraison d'une aide vitale. Il est crucial que les opérations humanitaires destinées à la population de cette région se poursuivent en menant les consultations voulues avec les parties concernées. Il est donc important que le Conseil parvienne à un consensus pour trouver une solution à ce problème.

En attendant, nous appelons les parties à dialoguer afin de décider des modalités de l'acheminement à travers les lignes de front dans le nord-ouest.

Alors que la situation liée à la COVID-19 empire, la distribution de vaccins et d'autres biens médicaux est fondamentale. Nous demandons qu'on continue d'appuyer la lutte que mène la Syrie contre la pandémie. Notre délégation appuie également l'appel du Secrétaire général à lever les sanctions qui entravent la riposte humanitaire pour faire face à la pandémie. Nous saluons les efforts des agents humanitaires des Nations Unies et du personnel soignant sur le terrain et nous accueillons avec satisfaction l'engagement pris par les partenaires internationaux de venir en aide à la Syrie.

Pour terminer, ma délégation appelle à la poursuite d'une aide vitale à la population syrienne durant cette période difficile. Il est primordial de coordonner les efforts internationaux pour parvenir au résultat souhaité. À terme, nous estimons que le seul moyen viable de sortir de cette crise humanitaire sera un règlement politique global dirigé et contrôlé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015) et dans le plein respect du droit international.

M. Abarry (Niger) : À travers vous, Monsieur le Président, je voudrais remercier le Secrétaire général pour ses mots introductifs et son engagement inlassable en faveur de l'action humanitaire en Syrie. Mes remerciements vont également à M. Ramesh Rajasingham, Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur par intérim des secours d'urgence, et M^{me} Sherine Ibrahim pour leurs exposés très édifiants. Je salue également la participation des représentants de l'Iran, de la Syrie et de la Turquie à cette séance.

Qu'il me soit permis de saluer les efforts quotidiens des organisations humanitaires, qui continuent sans relâche à venir en aide aux populations syriennes dans le besoin partout en Syrie. La situation humanitaire en Syrie reste préoccupante et s'est même fortement détériorée depuis l'année passée. La chute vertigineuse de la valeur de la livre syrienne, du fait de l'embargo et autres mesures coercitives unilatérales, est venue aggraver le quotidien des Syriens, déjà fragilisés par une décennie de conflit. Dans ce contexte, nous appelons à l'allègement ou à la suspension des sanctions économiques unilatérales, qui peuvent par ailleurs saper la capacité de la Syrie à faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Aussi, après les exposés détaillés et factuels que nous avons reçus cet après-midi, il est clair que l'aide humanitaire fournie en Syrie est fortement en deçà des besoins réels des populations affectées. Le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire a atteint des proportions inquiétantes, jamais égalées en Syrie. Pour des millions de personnes, au nombre desquelles des femmes et des enfants, l'assistance de l'ONU reste leur seul recours pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires en alimentation, eau et assainissement. Ainsi, une amélioration substantielle du mécanisme d'acheminement de cette aide est plus que nécessaire sur toute l'étendue du territoire syrien. Nous aimerions également voir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires refléter dans son évaluation de la situation humanitaire l'impact direct ou même indirect des sanctions unilatérales contre la Syrie.

Le Niger note avec préoccupation la hausse du taux de contamination à la COVID-19 en Syrie, notamment dans le nord-ouest et le nord-est. L'affaiblissement des infrastructures sanitaires et l'insécurité persistante rendent difficiles la prise en charge et le déploiement efficace de la vaccination contre le virus à travers le pays. Il est à cet égard important d'écouter les appels des organisations humanitaires travaillant sur le terrain en faveur de l'accroissement de l'assistance humanitaire aux millions de Syriens dans le dénuement et la détresse.

Le Niger soutient la continuation du mécanisme d'acheminement de l'aide à travers les points de passage aux frontières et entre les lignes de contact et reste disposé à soutenir toute formule ou modalité pour accélérer la livraison de l'aide humanitaire, y compris les fournitures et équipements médicaux dont le système de santé syrien a tant besoin pour la prise en charge de la pandémie de COVID-19, notamment.

Ma délégation regrette que malgré l'appel du Secrétaire général pour un cessez-le-feu en mars 2020, les hostilités persistent en Syrie, avec près de 186 incidents cités dans le rapport sous examen (S/2021/583), ayant occasionné des dizaines de morts et de blessés, dont des femmes et des enfants. Nous réitérons notre appel à toutes les parties afin qu'elles respectent leurs obligations en termes de protection des civils et permettent un accès rapide, sûr et sans entrave à tous les travailleurs humanitaires et à l'aide aux personnes dans le besoin dans toute la République arabe syrienne.

En conclusion, Le Niger est d'avis qu'atteindre les populations nécessiteuses en Syrie n'est pas un

choix politique mais un impératif humanitaire, tout court. Le Conseil de sécurité ne doit pas abandonner ces populations vulnérables, dont certaines ont été déplacées à plusieurs reprises en raison de la poursuite de la violence dans le pays. Il reste bien évidemment clair que seule une solution politique, comme cela a été constamment répété cet après-midi, pourra avoir un impact positif sur tous les autres aspects de la crise, y compris sa dimension humanitaire. Nous avons l'espoir que le Conseil de sécurité retrouvera son unité lors du processus de renouvellement du mandat de ce mécanisme dans les prochains jours.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général, M. Guterres, le Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires, M. Rajasingham, et M^{me} Ibrahim de leurs exposés.

Nous saluons également la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à la présente séance.

La Chine a examiné attentivement le rapport du Secrétaire général (S/2021/583). La situation humanitaire en Syrie est marquée par de multiples problèmes. Le déclin de l'économie, la forte dépréciation de la devise, l'insécurité alimentaire grave, la transmission rapide de la maladie à coronavirus (COVID-19) et les pénuries de carburant ont des répercussions à la fois sur la production agricole et les opérations de secours humanitaire.

L'amélioration de la situation humanitaire en Syrie passe par des efforts globaux conjoints et la mise en place une approche holistique. Il est important que le Gouvernement syrien joue pleinement son rôle de chef de file et continue de renforcer les opérations d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front.

La Chine remercie le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de l'aide humanitaire qu'ils fournissent tous les mois à des millions de personnes grâce à des opérations menées à travers les lignes de front. En avril, l'Organisation mondiale de la Santé a acheminé depuis l'intérieur de la Syrie l'équivalent de 348 000 traitements à l'intention des civils dans le nord-est du pays, ce qui illustre parfaitement l'efficacité et la faisabilité de l'assistance acheminée à travers les lignes de front et montre que ces activités peuvent encore être élargies. Le Gouvernement syrien a rapidement

approuvé les opérations d'aide humanitaire menées à travers les lignes de front en direction du nord-ouest de la Syrie, et les organisations humanitaires internationales concernées déploient également des efforts en ce sens.

L'ONU doit renforcer la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations humanitaires pertinentes et tout mettre en œuvre pour ouvrir l'accès transfrontière de Damas à Edleb. Lors de l'examen d'un projet de résolution sur les questions humanitaires en Syrie, le Conseil devrait présenter des exigences spécifiques pour l'augmentation de l'aide humanitaire transfrontière.

Les sanctions unilatérales et les blocus économiques doivent être levés immédiatement pour aider la Syrie à rétablir un ordre normal. Les années de sanctions illégales imposées à la Syrie ont eu des effets dévastateurs sur le développement socioéconomique du pays, exacerbé la crise humanitaire et affaibli la capacité de la Syrie de faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19). De nombreuses organisations humanitaires ont fait part de leurs observations sur le fait que les fonds de secours humanitaire ne peuvent souvent pas être transférés à l'intérieur de la Syrie, car les institutions financières tentent d'éviter le risque d'être sanctionnées.

Les infrastructures syriennes, telles que les stations d'eau, les hôpitaux et les écoles, sont souvent incapables de fonctionner, en raison du manque d'équipements résultant des sanctions, comme les générateurs électriques. La prétendue exemption humanitaire n'est, à vrai dire, qu'un placebo pour la conscience et une couverture hypocrite. Tant que les sanctions unilatérales resteront en place, la situation humanitaire en Syrie ne s'améliorera pas de manière significative. Le Secrétaire général Guterres, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont exprimé à plusieurs reprises leur préoccupation quant aux conséquences humanitaires des sanctions unilatérales et ont appelé à la levée des mesures correspondantes. Cela a recueilli le soutien de l'écrasante majorité des États Membres.

Le Secrétaire général, tant dans son exposé d'aujourd'hui que dans son rapport soumis au Conseil (S/2021/583), a une fois de plus exposé en détail les conséquences humanitaires des sanctions et exprimé sa préoccupation. Le Conseil doit faire respecter la justice, faire face à la question et fournir une réponse définitive au peuple syrien et à l'ensemble des Membres. Comme

nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous nous soucions du peuple syrien. Une telle sollicitude ne doit pas être une déclaration politique vide de sens.

Il faut continuer à s'appuyer sur le dialogue et les consultations pour résoudre correctement les divergences sur le renouvellement de l'autorisation du mécanisme transfrontière. La position de la Chine a toujours été que la communauté internationale doit accroître son aide humanitaire au peuple syrien sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous avons toujours été préoccupés par les problèmes découlant du mécanisme transfrontière. Dans le même temps, la Chine prend note des opérations humanitaires de l'ONU en cours dans le nord-ouest de la Syrie par le biais du mécanisme transfrontière.

Le Conseil doit définir des exigences claires en matière d'aide humanitaire transfrontière, surveiller l'ensemble du processus, faire preuve de neutralité et de transparence et veiller à ce que l'aide ne soit pas utilisée à d'autres fins. Il est nécessaire que le Conseil procède à des examens réguliers des mécanismes de suivi pertinents et exige que ces mécanismes fournissent des mises à jour plus détaillées afin d'éviter un suivi inadéquat et des informations inexactes.

Au cours des deux dernières années, s'agissant de la question syrienne, le Conseil a été très divisé à plusieurs reprises. Non seulement cela entrave la résolution des problèmes, mais cela nuit également à la confiance mutuelle entre toutes les parties et sape l'autorité et l'image du Conseil. Le Conseil doit résoudre les problèmes de manière plus pragmatique, se concentrer sur des objectifs spécifiques et pousser toutes les parties à trouver des solutions de compromis par le dialogue et les négociations afin d'éviter toute confrontation grave.

La Chine a toujours soutenu que la question syrienne doit être traitée par une approche globale et intégrée, prenant en compte les aspects politiques, antiterroristes, sécuritaires et humanitaires. Nous engageons instamment toutes les parties à intensifier le dialogue et la négociation, à promouvoir activement un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens, et à œuvrer de concert pour parvenir rapidement à un règlement pacifique, juste et approprié de la question syrienne.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et nos intervenants aujourd'hui.

Alors que nous entamons les délibérations sur le mécanisme transfrontière, les besoins humanitaires doivent être au centre de notre prise de décision ; 13,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en Syrie, soit plus que la population totale de Londres ou de Moscou.

Il y a sept ans, nous nous sommes réunis pour adopter la résolution 2165 (2014), autorisant le mécanisme transfrontière. Comme nous l'ont dit Sonia Khush, Directrice de Save the Children, en février (voir S/2021/206, annexe II) et Amani Ballour en mars (voir S/2021/315, annexe III), cela a créé un système vital grâce auquel l'aide humanitaire pouvait atteindre tous les Syriens, où qu'ils vivent.

Plus tôt cette semaine, 27 organisations non gouvernementales opérant en Syrie ont écrit au Conseil de sécurité pour demander une extension du mandat afin de garantir la poursuite de la fourniture de nourriture, d'abris, de services de protection et d'autres services vitaux. L'ONU a souligné à plusieurs reprises les conséquences d'un non-renouvellement. Le programme de vaccination de l'ONU s'arrêterait. La fourniture d'une aide alimentaire à 1,4 million de personnes par mois prendrait fin, et les articles médicaux essentiels, qui ont permis 10 millions de traitements en 2020, cesseraient. La fin du mandat transfrontière couperait la dernière voie d'accès au pays pour des millions de Syriens vulnérables dans le nord-ouest.

La question de l'accès transfrontière continue d'être débattue. Que je sois bien claire : le Royaume-Uni soutient tous les efforts visant à améliorer l'assistance transfrontière. Mais nous devons reconnaître l'impact de la perte du point de passage de Yaaroubiyé dans le nord-est, où les besoins ont augmenté de 38 % depuis janvier 2020. Les établissements de soins de santé sont désormais confrontés à des pénuries chroniques de médicaments tels que l'insuline, les analgésiques et les médicaments utilisés pour traiter les maladies chroniques.

La perte du point de passage de Bab el-Salam, dans le nord-ouest, a eu un impact tout aussi important. L'assistance passe désormais par les lignes de contrôle et les multiples points de contrôle. Les frappes aériennes dans les zones de conflit ont endommagé des entrepôts et détruit des camions transportant des fournitures humanitaires. Si les livraisons parviennent à passer sans être endommagées, les retards sont persistants et durent souvent jusqu'à trois semaines.

Sans extension, nous ne pouvons donc pas faire face à la crise alimentaire croissante ni surmonter l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus ni satisfaire aux exigences de la résolution 2565 (2021) visant à garantir un accès équitable aux vaccins. C'est pourquoi nous continuons à insister pour aborder ce mandat et cette question sur la base des besoins humanitaires, renouveler le mandat pour Bab el-Haoua et que autoriser à nouveau les points de passage de Bab el-Salam et Yaaroubiyé. Sans cela, nous manquerions à notre responsabilité envers les 13,4 millions de Syriens qui ont toujours besoin d'aide.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présentation. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint par intérim, Ramesh Rajasingham, et M^{me} Sherine Ibrahim, de leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue au représentant de la Syrie, au représentant de la Turquie et à la représentante de l'Iran à la présente séance.

Malheureusement, comme les exposés que nous avons entendus l'ont clairement montré, la situation humanitaire de la population syrienne reste critique. Les affrontements armés, les frappes aériennes et l'utilisation d'engins explosifs improvisés se poursuivent, pour ne citer que quelques actes de violence qui, à leur tour, compromettent la capacité d'acheminer et de distribuer tout type d'aide humanitaire.

Malgré les appels du Conseil, les infrastructures civiles restent la cible d'attaques. Nous condamnons, nous aussi, avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée contre l'hôpital Chifa, dans la ville d'Afrin, le 12 juin dernier, qui a fait au moins 19 morts, dont des enfants et du personnel humanitaire et de santé. Ces actes, qui sont contraires au droit international humanitaire, sont injustifiables. Ils doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent être punis.

Le Conseil de sécurité devra prochainement prendre des décisions. L'autorisation du poste-frontière de Bab el-Haoua est sur le point d'expirer. Comme nous l'avons entendu, dans le nord-ouest du pays, quelque 3,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. C'est pourquoi il faut non seulement maintenir l'accès actuel, mais le rendre plus efficace, afin de remédier aux privations et apaiser les souffrances de la population.

Comme le Secrétaire général et plusieurs organisations humanitaires l'ont répété, le poste-frontière

de Bab-el-Haoua est essentiel pour garantir à la population du nord-ouest de la Syrie des denrées alimentaires, des soins médicaux et une éducation. Si son autorisation n'est pas renouvelée, l'un des nombreux problèmes déjà critiques, à savoir la malnutrition infantile, s'aggravera considérablement. On estime qu'un enfant de moins de 5 ans sur trois dans cette région souffre déjà de malnutrition chronique. L'arrêt de l'aide alimentaire ne fera qu'exacerber cette situation désastreuse.

Le non-renouvellement de l'autorisation du poste-frontière aurait également des conséquences négatives sur d'autres services essentiels, tels que, bien sûr, la santé, mais aussi l'éducation. Les médicaments, les fournitures chirurgicales et les doses de vaccin contre la maladie à coronavirus (COVID-19) entrent par Bab el-Haoua. Comme nous l'avons entendu, le déploiement de la vaccination a commencé il y a quelques semaines à peine. On ne peut l'interrompre. Le mécanisme transfrontalier permet en outre de verser les salaires du personnel éducatif et de couvrir les coûts du matériel pédagogique. L'éducation dans la région dépend donc également du poste-frontière. Il est donc clair qu'un accès humanitaire sans entrave s'impose.

La situation difficile à l'autre bout du pays s'est également aggravée ces derniers mois, et les conditions dans le camp de Hol et la pénurie de médicaments sont préoccupantes. Depuis la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé en janvier 2020, et malgré les efforts déployés pour accroître les opérations franchissant les lignes de conflit, il n'a pas été possible de remplacer l'assistance qui était reçue par le poste-frontière, en particulier dans le contexte de la lutte contre la pandémie. Nous voudrions que le Secrétaire général adjoint par intérim nous donne des précisions sur les autres conséquences que la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé a eues pour la région.

En bref, 10 années de conflit ont eu des conséquences humanitaires très graves. Nous espérons que le Conseil sera en mesure d'examiner, sans préjugés, toutes les options permettant de faciliter l'accès humanitaire pour la Syrie. Il serait injustifiable de réduire les possibilités d'acheminement de l'aide humanitaire alors que les besoins de la population augmentent.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à préciser que je ne serai pas en mesure de faciliter l'exécution de la demande du Président. En tout état de cause, il s'agit plus d'une recommandation que d'une demande, selon la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507, de faire nos

déclarations en cinq minutes ou moins au Conseil de sécurité. Il y a au moins trois raisons à cela. Tout d'abord, il s'agit d'une simple recommandation. Deuxièmement, nous pensons que les discussions sur la question d'aujourd'hui ne doivent pas être chronométrées. Nous pensons également que de nombreuses délégations voudraient entendre ce que nous avons à dire aujourd'hui. Troisièmement, nous avons également des questions à poser aux deux intervenants, et nous sommes impatients d'entendre leurs réponses. Je promets de ne pas décevoir le Conseil. Ce que nous avons à dire est intéressant.

Premièrement, nous remercions le Secrétaire général Guterres de ses observations liminaires. Nous remercions également M. Ramesh Rajasingham et M^{me} Sherine Ibrahim de leurs exposés.

Les commentaires affligeants faits par mes collègues du Conseil aujourd'hui dépeignent un tableau sans nuances de la situation humanitaire en Syrie. Les pays occidentaux se présentent comme des forces du bien dans la querelle sur l'avenir du mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière en Syrie, ne cessant d'exprimer leur inquiétude pour la population, en particulier les enfants, d'Edleb. Dans le même temps, la Russie et la Syrie sont présentées comme le mal incarné, indifférentes à la souffrance des plus démunis et prêtes à couper la dernière voie de ravitaillement permettant de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Mais cela est-il vrai ? Soyons francs. En 2014, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2165 (2014), qui ouvrait quatre postes frontières syriens pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire de l'ONU, la Russie a accepté ce plan, même s'il violait la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie – pour une seule raison. La République arabe syrienne était en train d'être ravagée par les terroristes et l'État syrien en soi était menacé. À l'époque, les réfugiés et les déplacés avaient un besoin urgent d'aide humanitaire. Depuis, avec l'appui des forces aériennes russes arrivées en Syrie à la demande de son gouvernement légitime, Damas a repoussé les terroristes, libéré près de 90 % de son territoire et déployé des efforts considérables pour améliorer les conditions de vie des Syriens. Dans ces conditions, le mécanisme transfrontalier est un anachronisme. Pourtant, nos partenaires occidentaux agissent comme si rien n'avait changé. Ils persistent à faire fi du fait qu'il est possible, et parfois même plus facile, de fournir une assistance aux réfugiés restants depuis la Syrie.

L'année dernière, lorsque le Conseil a adopté la résolution 2533 (2020), nous avons accepté de maintenir le mécanisme transfrontalier jusqu'au 10 juillet, ce qui a clairement montré l'importance d'intensifier l'acheminement durable de convois humanitaires à travers les lignes de front vers Edleb. Nous avons déclaré que l'avenir du mécanisme transfrontalier dépendrait de l'exploitation ou de la non-exploitation des possibilités d'acheminer des livraisons depuis la Syrie. Tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile de se mettre d'accord sur de tels convois, nous avons compté sur la bonne volonté de nos collègues. Toutefois, même le convoi approuvé par l'ONU, le Croissant-Rouge arabe syrien et le Comité international de la Croix-Rouge, qui avait reçu l'autorisation de Damas en avril de l'année dernière, ne s'est jamais mis en route. Aucun membre du Conseil n'a agi pour que cela se produise.

Avec un peu de bonne volonté de la part des parties, nous aurions eu largement le temps et la possibilité au cours des 12 derniers mois de nous entendre sur une solution non polémique et constructive et de trouver la formule optimale pour approvisionner Edleb par le point de passage de Bab el-Haoua et par les voies intérieures. Pourtant, pas une seule tentative n'a été faite en ce sens, et tout ce que nous avons entendu, c'est que, dans tous les cas, le mécanisme transfrontière devait être prorogé. Ce n'est pas une approche constructive.

J'ai été surpris par certaines des remarques faites par les intervenants aujourd'hui. Par exemple, M. Rajasingham a déclaré que les livraisons à travers les lignes de front étaient un complément vital à l'assistance transfrontière, mais qu'en aucun cas elles ne pourraient la remplacer. Il est étrange d'entendre une telle déclaration de la part d'un fonctionnaire de haut rang de l'ONU, a fortiori le Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires, qui connaît parfaitement les dispositions de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et les paramètres de l'assistance humanitaire qui y sont énoncés.

J'ai également été surpris d'entendre le Secrétaire général dire, dans ses observations liminaires, que les livraisons à travers les lignes de front ne pourront jamais – et j'insiste sur ce mot – remplacer l'assistance transfrontière dans sa capacité actuelle. Comment faut-il l'interpréter ? Cela signifie-t-il que le mécanisme transfrontière va rester éternellement en place ? Pour ma part, je ne vois pas comment l'interpréter autrement.

Il y a une autre question que je voudrais poser. Quelqu'un a-t-il demandé au pays sur le territoire

duquel l'aide humanitaire est fournie ce qu'il pense du mécanisme transfrontière ? Ou bien les grandes phrases sur l'attachement à la souveraineté de la Syrie sont-elles tout simplement vides de sens ?

Il est ridicule de dire que les livraisons à travers les lignes de front sont inefficaces voire tout bonnement impossibles. Le personnel des Nations Unies en Syrie reconnaît publiquement que, grâce aux livraisons à travers les lignes de front, le nouvel arrangement pour l'acheminement de l'aide qui s'est mis en place après la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé leur a permis d'obtenir de meilleurs résultats dans la zone située sur l'autre rive de l'Euphrate que dans la région du nord-ouest desservie par le mécanisme transfrontière. La couverture des besoins humanitaires dans le nord-est est passée de 35 % à 45 %, et il est tout à fait possible d'intensifier encore les opérations.

Le renforcement de l'aide humanitaire dans le nord-est a donc permis de compenser la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé. Je le répète, c'est le personnel des Nations Unies qui le dit. Or aujourd'hui, j'ai entendu plusieurs orateurs prétendre que l'assistance dans le nord-est avait diminué depuis la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé.

D'après les informations disponibles, le Programme alimentaire mondial a trouvé un accord avec Damas pour livrer depuis la Syrie des denrées alimentaires dans son entrepôt situé à Sarmada, dans la zone de désescalade du nord-ouest, et il n'attend plus que l'approbation des autres parties. Où est le manque de volonté de coopérer de la part de la Syrie ? Si l'objectif est de rendre plus efficace la livraison de fournitures à Edleb, il n'y a qu'à regarder une carte pour comprendre que c'est beaucoup plus facile à faire, en termes de logistique et de surveillance, depuis Alep. De nombreux orateurs ont fait l'éloge du mécanisme de surveillance des Nations Unies, considérant que sans lui l'enclave serait de toute évidence inondée de livraisons non contrôlées.

En revanche, personne n'a mentionné le fait que cela fait longtemps que le mécanisme transfrontière permet de faire entrer en Syrie autant d'aide humanitaire des Nations Unies que d'articles de contrebande. M. Lowcock lui-même a récemment admis que le volume des livraisons des Nations Unies ne dépassait pas la moitié du volume total de marchandises transitant par le point de passage de Bab el-Haoua. En d'autres termes, les canaux des Nations Unies sont ouvertement utilisés pour des opérations douteuses au profit des

terroristes qui se trouvent à Edleb. Est-ce vraiment ce que le Conseil estime être la meilleure manière de fournir l'aide humanitaire ?

Toutes les résolutions relatives à l'acheminement de l'aide par la voie transfrontière demandent au Secrétaire général d'inclure dans ses rapports des « informations détaillées sur l'aide humanitaire fournie dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières des entités des Nations Unies, y compris le nombre de bénéficiaires, les lieux de livraison de l'aide au niveau des districts et le volume et la nature des articles livrés ». Pourtant, rien n'a été fait pour améliorer la transparence des flux de marchandises au cours des sept années de fonctionnement du mécanisme transfrontière. La raison en est claire : il n'y a pas de présence des Nations Unies à Edleb et l'ONU ne sait tout simplement pas de manière fiable comment ces cargaisons sont distribuées.

Comment se fait-il que, depuis sept ans maintenant, on nous demande de croire sur parole des organisations non gouvernementales anonymes, dont beaucoup ne cachent pas leur affiliation aux combattants de Hay'at Tahrir el-Cham ? Comment se fait-il que, sur la base de leurs rapports plus que contestables, nous soyons arrivés à la conclusion qu'il n'y a pas d'autre solution que le mécanisme transfrontière ? Qu'on nous donne une seule bonne raison de le proroger, sachant qu'absolument aucun effort n'a été fait pour acheminer les fournitures à travers les lignes de front.

Quant aux accusations selon lesquelles les Syriens feraient prétendument obstruction au travail des Nations Unies dans le territoire contrôlé par le Gouvernement, et refuseraient de délivrer les autorisations nécessaires aux opérations humanitaires, il s'agit d'une manipulation grossière des faits. Les trois derniers rapports du Secrétaire général (S/2021/160, S/2021/390 et S/2021/583) recensent à la fois le nombre de permis délivrés et le nombre de bénéficiaires de l'aide humanitaire. Ils révèlent notamment que, d'une période à l'autre, les autorités syriennes ont tendance à approuver moins de demandes d'opération humanitaire des Nations Unies que la fois précédente : 257 pour la période allant de décembre 2020 à janvier 2021, 167 pour celle allant de février à mars 2021 et 93 pour avril et mai 2021. Mais ces mêmes rapports montrent aussi que le nombre de bénéficiaires de l'aide envoyée depuis l'intérieur de la Syrie reste au même niveau, soit environ 3,5 millions de personnes.

Malheureusement, personne au Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'a daigné

ou voulu analyser la situation. S'ils l'avaient fait, les rapports auraient montré que l'efficacité des opérations humanitaires des Nations Unies est en fait en hausse ; qu'il y a moins de demandes d'opérations pour le même niveau d'assistance. Le personnel des Nations Unies qui travaille sur place dit qu'il n'a pas à se plaindre des autorités syriennes car la situation n'est plus la même et les choses ont changé depuis longtemps. Somme toute l'enjeu actuellement ce n'est pas tant le nombre de convois ou le volume des livraisons, mais la possibilité pour le personnel humanitaire d'être présent en permanence là où les besoins se font sentir.

On ne peut pas envisager la question de la prorogation du mécanisme transfrontière indépendamment de la situation à Edleb. L'enclave est depuis longtemps un refuge pour les terroristes en Syrie. Outre les combattants toujours actifs de Hay'at Tahrir el-Cham et Hourras el-Din, le nord-ouest accueille de nouveaux jihadistes en provenance notamment du camp de Hol. Les terroristes on fait d'Edleb une enclave radicalisée, ils utilisent les Syriens ordinaires comme boucliers humains et exercent un contrôle total sur la population. Ceux qui veulent quitter ce foyer d'instabilité ne sont pas autorisés à entrer dans les territoires contrôlés par le Gouvernement, et il n'y a pas d'exception, pas même pour les étudiants qui doivent passer leurs examens.

Nous ne pouvons qu'imaginer quel ordre moral ces maîtres provisoires font régner sur Edleb. Tout récemment, la prétendue Université d'Edleb s'est distinguée en interdisant aux garçons et aux filles d'être inscrits dans les mêmes groupes sur les réseaux sociaux et les services de messagerie utilisés par les étudiants pour communiquer sur des sujets académiques. En outre, Edleb a vu une augmentation des mariages d'enfants et des mariages précoces. Mais de cela et d'autres faits flagrants, les défenseurs de la cause des femmes et des enfants au Conseil de sécurité ne parlent pas.

Qui plus est, on voit certains États tenter systématiquement de dépeindre Hay'at Tahrir el-Cham comme une force politique modérée qui gouverne l'enclave de manière efficace et impartiale, contrairement au « fameux » régime d'Al-Assad. Nous n'avons pas entendu un seul mot de condamnation de ces terroristes au Conseil de sécurité. On a l'impression que ce statu quo convient à nos collègues, que le détournement manifeste de l'aide humanitaire des Nations Unies, pour laquelle leurs contribuables déboursent des dizaines voire des centaines de millions de dollars, ne leur pose

pas de problème. Il est difficile d'y voir autre chose qu'une hypocrisie criminelle.

Nos collègues occidentaux, qui proposent non seulement de maintenir le point de passage de Bab el-Haoua mais également d'en ouvrir de nouveaux, font preuve d'un cynisme sans précédent. Pour nous, de telles méthodes sont inacceptables. Nous estimons qu'il est du devoir de tous les membres du Conseil de sécurité d'œuvrer au rétablissement de l'intégrité territoriale de la Syrie, au renforcement de sa souveraineté, à l'amélioration de sa situation socio-économique et en faveur du respect des principes qui régissent la fourniture de l'aide humanitaire, qui sont respectés dans toutes les opérations humanitaires, sauf en Syrie. L'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front n'est pas simplement une partie de l'équation, comme l'a dit notre collègue américaine aujourd'hui, mais c'est le seul moyen légitime de fournir une aide humanitaire dans toutes les opérations.

Au cours de l'année écoulée, nos adversaires ont adopté une approche qui va totalement dans le sens opposé, en faisant tout ce qu'ils peuvent pour exacerber les problèmes auxquels sont confrontés les Syriens dans les territoires contrôlés par le Gouvernement. Il suffit de mentionner les sanctions unilatérales illégales, imposées sans l'aval du Conseil de sécurité, qui font peser un lourd fardeau sur chaque citoyen du pays. Ils ne cessent de parler de l'aide humanitaire tout en prétendant que le fardeau des sanctions sur la Syrie n'existe pas.

Par exemple, en avril et en mai, en raison de pénuries de carburant, les organismes des Nations Unies n'ont pas pu livrer plusieurs cargaisons qui avaient été prévues et approuvées. Pourquoi ? C'est le résultat des sanctions qui ont été imposées. Il a fallu une année pour que les voix des organisations internationales non gouvernementales soient entendues et que le problème des sanctions soit enfin pris en compte dans les rapports du Secrétaire général. Nous demandons au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires de ne pas éviter cette question et de continuer à tenir le Conseil de sécurité informé à cet egard.

Je voudrais également souligner le savoir-faire de nos collègues américains – la loi dite Caesar, sans l'abrogation de laquelle toute tentative d'assouplissement des régimes de sanctions sera inefficace et continuera d'entraver le développement indépendant de la Syrie.

Nous avons pris bonne note des tentatives de Washington visant à réduire la pression des sanctions. Je veux parler de la licence générale 21, publiée par le Département du Trésor des États-Unis le 17 juin, qui prévoit l'élargissement des exemptions humanitaires américaines pour la Syrie afin de faciliter la livraison des biens et la fourniture des services dans le pays dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Seul le temps nous dira si ces nouvelles mesures sont efficaces, car les exemptions humanitaires, qui ne sont efficaces que sur le papier, existaient déjà. Nous pensons que nos collègues de l'Union européenne doivent également réfléchir à ces exemptions humanitaires inapplicables et prendre les mesures nécessaires.

Nos collègues occidentaux continuent de fermer les yeux sur la nécessité de reconstruire les infrastructures du pays. Aujourd'hui, mon collègue français a déclaré que plus de la moitié des citoyens en Syrie sont en situation d'insécurité alimentaire. S'est-il demandé pourquoi ? Est-ce à cause du manque d'accès humanitaire, ou à cause des infrastructures en ruines, qui sont une conséquence des destructions causées par la lutte contre le terrorisme et des sanctions imposées à un État souverain ?

En ce qui concerne la reconstruction des infrastructures, je comprends ce dont il parle, mon cher ami. Pourtant, la reconstruction des infrastructures est la clef du retour des réfugiés, et par extension, de la relance de l'économie. C'est une logique simple qui, en fin de compte, réduira la charge des donateurs. Mais pour une raison quelconque, les donateurs occidentaux sont plutôt disposés à parrainer des projets à Edleb, dont une grande partie est détournée par les terroristes internationaux. Seule une réalité aussi déformée peut conduire à un projet de document sur le mécanisme transfrontière comme celui que nos collègues vont présenter bientôt.

Nous ne pouvons pas faire abstraction de la catastrophe environnementale provoquée par l'homme dans le nord-est de la Syrie. La lutte contre ses conséquences, aussi bien sur le terrain qu'en termes d'assistance médicale à la population, est un effort à long terme qui nécessite des financements. Je voudrais également souligner que nous sommes de plus en plus préoccupés par ce qui se passe au-delà de l'Euphrate et par les tentatives actuelles de changements démographiques forcés. La situation dans le camp de Hol risque de devenir incontrôlable. Selon les informations que nous avons reçues, un processus actif de radicalisation des

habitants du camp est en cours. Un tableau inquiétant se dessine également dans la région de Tanf. Je rappelle une fois de plus que la responsabilité de ce qui s'y passe incombe aux puissances occupantes.

Il existe une solution à la grave situation humanitaire en Syrie, et il ne s'agit pas de la prorogation du mécanisme transfrontière. Nous ne sommes pas convaincus par l'argument selon lequel il est plus pratique pour les travailleurs humanitaires de travailler dans ce cadre. Nous sommes convaincus que l'objectif du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, que nous ne cessons de réaffirmer en paroles, doit être réalisé – non seulement en paroles mais aussi en actes. La fermeture du point de passage de Yaaroubiyé a montré que tout peut être arrangé s'il y a de la bonne volonté. Tant que nos collègues n'auront pas prouvé leur engagement en paroles et en actes à cet égard, il est inutile de parler de prorogation du mécanisme transfrontière. Il nous reste encore du temps avant l'échéance. J'espère que nous ne le gaspillerons pas.

Je voudrais maintenant poser quelques questions à nos intervenants. J'espère qu'ils pourront y répondre pendant cette réunion.

Tout d'abord, je voudrais poser quelques questions à M. Rajasingham.

Selon l'ONU, chaque année, environ 300 millions de dollars sont alloués à l'aide humanitaire fournie par l'entremise du mécanisme transfrontière. Pourquoi cette énorme somme est-elle soudainement insuffisante pour fournir des biens et des services essentiels à la population ? Quelle est la situation à Edleb en termes d'insécurité alimentaire ? Le rapport du Secrétaire général indique que la situation se détériore au fil des mois. Nous croyons comprendre que les livraisons acheminées par le biais du Programme alimentaire mondial représentent environ 80 % des livraisons. Il n'y a plus de combats à Edleb depuis longtemps. Nous apprenons de différentes sources que la prétendue administration locale est respectée non seulement par plusieurs pays donateurs mais aussi par les organisations humanitaires qui sont sur le terrain. Il n'y a pas eu d'autre afflux de personnes déplacées dans l'enclave. Au contraire, certaines personnes essaient de la quitter mais n'y parviennent pas. Alors, qu'en est-il de la sécurité alimentaire là-bas ?

Deuxièmement, en tant que travailleur humanitaire expérimenté et de haut rang, à son avis, que faut-il faire pour débloquer les livraisons à travers les

lignes de front à Edleb ? Comment ce processus devrait-il être mené du point de vue des Nations Unies, et quels sont les problèmes qui se posent ?

Troisièmement, pourquoi le mécanisme de surveillance des Nations Unies ne peut-il pas être transféré dans le territoire contrôlé par le Gouvernement et pourquoi les convois humanitaires à destination d'Edleb ne peuvent-ils pas emprunter les routes qui passent à l'intérieur du territoire syrien ?

Quatrièmement, les rapports de l'équipe de surveillance du Comité des sanctions contre Al-Qaïda et les Talibans ont indiqué à plusieurs reprises que les militants de Hay'at Tahrir el-Cham se servent de ce mécanisme à des fins de blanchiment d'argent. Grâce au point de passage de Bab el-Haoua, ils perçoivent un revenu mensuel d'environ 4 millions de dollars. En outre, ils reçoivent des fonds importants venant de toutes les activités menées à travers les frontières et des activités commerciales menées dans l'enclave elle-même, qui est sous leur contrôle total. Bien entendu, Hay'at Tahrir el-Cham prend aussi une part active aux opérations humanitaires des Nations Unies. J'aimerais entendre ses commentaires à ce sujet également.

Je voudrais aussi poser quelques questions à M^{me} Ibrahim. Comment s'assurent-ils que l'aide humanitaire fournie par leur organisation non gouvernementale parvient à ceux à qui elle est destinée ? Comment cela se passe-t-il concrètement ? Qui sont leurs partenaires sur le terrain ?

Deuxièmement, les groupes armés qui se trouvent à Edleb ont signé, sous l'égide du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, une déclaration dite d'engagement en faveur du droit humanitaire international et de l'assistance humanitaire. En tant que bénéficiaire directe de cette déclaration, que sait-elle de ce document ? Comment la situation sur le terrain a-t-elle évolué depuis sa signature ?

Troisièmement, selon elle, en quoi l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front est-il pire que le mécanisme transfrontière, étant donné qu'il y aura davantage de contrôle sur l'aide en provenance de Damas ? Qu'est-ce qui empêche en particulier son organisation non gouvernementale – dont l'objectif principal est d'aider les personnes qui ont besoin d'assistance – de plaider activement en faveur de l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je remercie le Secrétaire général pour son intervention et le Secrétaire général adjoint par intérim, M. Rajasingham, de son aperçu très détaillé de la situation humanitaire en Syrie. Nous remercions également M^{me} Ibrahim de ses observations édifiantes.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux travailleurs humanitaires en première ligne, qui continuent à fournir de l'aide à des millions de personnes et poursuivent leur travail dans des circonstances dangereuses. L'Estonie condamne l'attaque perpétrée contre l'hôpital de Chifa au début du mois, à la suite de laquelle 19 civils, dont deux membres du personnel hospitalier, ont été tués.

Même si un calme relatif règne, la guerre est loin d'être terminée en Syrie. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/583) indique qu'en avril et mai, 186 événements liés aux hostilités ont été recensés. Au moins 150 personnes, dont 36 enfants, ont été tuées.

De graves problèmes, tels que les affrontements violents et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont aggravé la situation humanitaire. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités et appuyer le peuple syrien, en particulier les groupes les plus vulnérables. Un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave reste crucial. Pour répondre aux considérables besoins humanitaires, la seule approche responsable passe par la prorogation et l'élargissement de l'acheminement de l'aide par-delà les frontières en juillet.

L'Estonie demande que soit réautorisée pour une année l'utilisation du point de passage de Bab el-Haoua et que soient rouverts les postes frontière de Bab el-Salam, à Edleb, et de Yaaroubiyé, dans le nord-est, pour la même période. Nous apportons notre appui à l'Irlande et à la Norvège, corédacteurs chargés de ce dossier, aux fins d'un renouvellement rapide de ce mandat.

Une réponse humanitaire durable doit partir du principe qu'il est possible d'accéder à toutes les régions de la Syrie. Nous devons veiller à ce que les vaccins contre la COVID-19 soient accessibles à tous les habitants de Syrie.

Dans le même temps, nous prenons acte de l'importance de l'aide acheminée par-delà les lignes de front. Cela étant, ces livraisons restent sporadiques et limitées. Alors que la violence se poursuit dans

le nord-ouest de la Syrie, aucun accord fiable n'a été conclu entre les organisations humanitaires et les parties en présence sur le terrain pour faire en sorte que l'aide indispensable soit acheminée jusqu'à Edleb par-delà les lignes de front. L'accès humanitaire dans le nord-est du pays reste également limité.

Et je ne crois pas, comme nous venons de l'entendre, que tout le monde a tort : le Secrétaire général aurait tort, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) aurait tort, les organisations d'aide auraient tort, les autres États Membres auraient tort, et ainsi de suite. L'Union européenne et ses États membres sont le principal donateur d'aide humanitaire à la Syrie et la région. Les mesures restrictives imposées par l'Union n'entravent aucunement l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, et assurément pas les livraisons de nourriture et de fournitures médicales. Ces sanctions ne visent que les personnes qui ont commis des crimes contre le peuple syrien. Elles resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une transition politique véritable soit fermement engagée en Syrie, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Rajasingham pour lui permettre de répondre aux observations et questions qui ont été formulées.

M. Rajasingham (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de répondre à certaines des questions posées.

La première question était la suivante : comment se fait-il qu'avec des livraisons record dans le nord-ouest de la Syrie, cette région soit aussi l'endroit où il y a le plus grand nombre de personnes affamées ? Où est passée toute l'aide fournie ?

Il n'y a pas de détournement systématique de l'aide dans le nord-ouest de la Syrie. Nous le savons parce que les opérations transfrontières font partie des opérations humanitaires les plus surveillées au monde. Si les populations du nord-ouest de la Syrie continuent de souffrir, ce n'est pas parce que l'aide a été volée ou détournée, c'est parce que l'aide fournie est très loin de suffire pour répondre aux besoins considérables et parce que les populations n'ont pas d'autre bouée de sauvetage.

Nous suivons les acheminements d'aide transfrontière à chaque étape, depuis le moment où l'aide est expédiée jusqu'à ce qu'elle franchisse la

frontière, puis jusqu'à ce qu'elle arrive aux entrepôts, et enfin jusqu'à ce qu'elle parvienne aux centres de distribution et aux personnes qui en ont besoin. Ces mesures rigoureuses de suivi et de contrôle sont décrites dans le rapport du Secrétaire général au Conseil en date du 14 mai 2020 (S/2020/401) consacré à l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front.

L'autre question visait à déterminer si l'aide transfrontière parvient directement aux personnes qui en ont le plus besoin. Le fait que l'aide soit acheminée jusqu'aux endroits où les besoins sont les plus importants indique que l'évaluation et la hiérarchisation des priorités fonctionnent comme il convient. Les partenaires des Nations Unies atteignent en moyenne 2,4 millions de personnes chaque mois grâce aux opérations transfrontières, mais les besoins sont si importants dans le nord-ouest de la Syrie qu'une aide supplémentaire est nécessaire. C'est pourquoi nous demandons que le financement soit augmenté d'urgence et que tous les canaux permettant d'atteindre les personnes dans le besoin restent ouverts.

En ce qui concerne l'incidence de la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé, je voudrais dire quelques mots sur les besoins constatés dans le nord-est de la Syrie, auxquels le point de passage de Yaaroubiyé permettait auparavant de répondre. On estime que 1,8 million de personnes dans les régions du nord-est qui échappent au contrôle du Gouvernement ont besoin d'aide, dont plus de 70 % à titre d'extrême nécessité, soit un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale. Depuis Damas, la plupart des organismes bénéficient d'un accès régulier au nord-est de la Syrie pour les articles non sanitaires, dans le cadre d'opérations transfrontières franchissant le point de passage de Tabqa jusqu'aux entrepôts de Qamichli, d'où l'aide est ensuite distribuée aux personnes dans le besoin. Tous les quelques jours, des camions chargés d'aide quittent les zones contrôlées par le Gouvernement syrien. En ce qui concerne les produits de santé, en revanche, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a effectué en 2020 six transports routiers dans le nord-est de la Syrie, en plus de 13 ponts aériens.

Certaines fournitures médicales fournies par l'OMS ont été livrées à 15 hôpitaux et à 106 centres de soins de santé primaires à travers les lignes de front. Cependant, comme l'a noté le Secrétaire général, cela ne permet de répondre qu'à une modeste proportion des besoins totaux et de nombreuses installations manquent encore de personnel, de fournitures et d'équipements.

De manière générale, néanmoins, la pénurie d'aide constatée dans le nord-est de la Syrie touche tous les types de commodités.

Les organisations humanitaires opérant dans le nord-est du pays ont fait état du manque de capacités et du fonctionnement limité des établissements de santé, ainsi que de l'insuffisance de personnel médical correctement formé et de l'imminence des ruptures de stock de fournitures médicales, touchant entre autres des médicaments essentiels tels que l'insuline et des traitements cardiovasculaires et antibactériens.

La rupture de la chaîne d'approvisionnement mise en place par l'ONU survenue lors de l'expiration de l'autorisation que lui avait accordée le Conseil de sécurité d'utiliser le point de passage frontalier de Yaaroubiyé a fait peser sur ces opérations de lourds risques de pénurie.

Nos collègues au sein des organisations non gouvernementales (ONG) continuent de nous rappeler les difficultés que la perte de l'accès des Nations Unies a entraînées. Une ONG nous a informés qu'elle avait constaté des ruptures de stock touchant jusqu'à 40 % des médicaments essentiels dans les installations appuyées par les ONG dans le nord-est. Ils ont également rapporté que, dans le camp de Hol, 30 % des patients atteints de maladies chroniques ne peuvent être couverts par les médicaments disponibles, et des pénuries similaires sont signalées dans d'autres camps.

Je pense avoir répondu aux questions qui ont été posées. Nous n'étions pas sûrs de la troisième question qui a été posée, par le Représentant permanent de la Russie.

Cela étant, une dernière question concernait l'utilisation de cette zone par Hay'at Tahrir el-Cham à des fins de blanchiment d'argent, et le fait que ces revenus à Bab el-Haoua sont très élevés. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'est évidemment pas apte à aborder la question du blanchiment d'argent et, comme je l'ai dit, nous savons où va notre aide. Elle va aux civils dans le besoin. Comme je l'ai mentionné, l'ONU suit les livraisons transfrontières à toutes les étapes, depuis leur expédition jusqu'au point où elles franchissent la frontière. Je pense donc que, en ce qui concerne l'opération transfrontière, les mécanismes que nous avons mis en place et les investissements que nous avons réalisés nous permettent d'être l'une des opérations humanitaires peut-être les plus rigoureusement suivies que nous ayons dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rajasingham de ses éclaircissements.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ibrahim pour qu'elle réponde aux observations et questions qui ont été formulées.

M^{me} Ibrahim (*parle en anglais*) : Je vais répondre à la première question qui a été posée.

Nous veillons à ce qu'il existe plusieurs modalités de contrôle et d'audit du travail que nous effectuons afin de garantir que les bénéficiaires reçoivent l'aide qu'ils méritent. Cela repose en grande partie sur les informations que nous triangulons dans le cadre de nos processus de vérification, de diligence raisonnable et de gestion. Nous procédons également à beaucoup de gestion à distance, notamment en recourant à la technologie et à la surveillance par des tiers. Nous disposons de la capacité d'appui de nos partenaires locaux, qui sont des contrôleurs de grande qualité, ce qui est extrêmement rassurant, tant du point de vue de la livraison qu'en ce qui concerne la supervision du processus d'acheminement.

Enfin et surtout, en tant qu'organisation internationale spécialisée dans le développement, nous respectons et promouvons les garanties humanitaires afin de nous assurer que les personnes que nous servons reçoivent le service que nous nous sommes engagés à leur fournir. Des processus de vérification et de précaution ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place, et nous sommes régis par les principes humanitaires fondamentaux suivis par tous les acteurs de l'aide. Nous avons donc toute confiance dans le fait que lorsque des problèmes se posent, et cela arrive, qui empêchent d'atteindre les personnes qui ont droit à l'aide, ces problèmes sont systématiquement signalés à nos donateurs et à ceux qui nous soutiennent. En outre, nous procédons aux enquêtes appropriées pour garantir qu'il n'y a pas de détournement de l'aide.

Je suis désolée, je crains de n'avoir pas bien entendu la deuxième question. En revanche, je vais essayer de répondre à la troisième question qui a été posée. Si j'ai bien compris, la question était : comment savons-nous, à CARE, que le système transfrontière est meilleur que les opérations à travers les lignes de front ? Si telle est bien la question, la réponse est que nous ne le savons pas. CARE n'a pas de présence opérationnelle en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a quelques problèmes techniques avec la connexion par visioconférence avec M^{me} Ibrahim.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Pendant que nous attendons, je vais peut-être répéter les questions que M. Rajasingham n'a pas entendues. Il s'agissait des deuxième et troisième questions, qui sont les suivantes. Selon lui, que faudrait-il faire pour débloquer les livraisons à travers les lignes de front à destination de Edleb, et quel devrait être le processus pour que cette aide soit livrée à travers les lignes de front ? Où se situent les problèmes ? Pourquoi la mission de surveillance des Nations Unies n'a-t-elle pas pu être installée sur le territoire contrôlé par le Gouvernement pour surveiller les convois qui se rendent à Edleb ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Rajasingham pour qu'il réponde aux questions posées.

M. Rajasingham (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Fédération de Russie d'avoir clarifié ces questions.

À l'heure actuelle, nous sommes habilités à opérer dans toute la région. Toutefois, la mission ne peut avoir lieu sans l'accord de toutes les parties concernées. Comme les membres le savent, la sécurité est le problème clef pour l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire. Voilà plus d'un an que nous travaillons d'arrache-pied pour obtenir un tel accord. Une version révisée du concept des opérations a été discutée avec les parties, et nous espérons qu'elles parviendront à s'entendre sur tous les détails opérationnels de la première mission.

Cependant, même si les convois à travers les lignes de front obtiennent le feu vert et peuvent être acheminés à un rythme régulier, à ce stade, ce mécanisme ne peut pas rivaliser en taille et en importance avec les opérations transfrontières. Ce que nous aimerions faire, comme nous le faisons dans toutes les autres opérations humanitaires, c'est être en mesure d'opérer de manière impartiale, neutre et indépendante. Si nous obtenons la liberté de le faire de la part de toutes les parties concernées, tant du côté du Gouvernement syrien que du côté du nord-ouest de la Syrie, je pense que nous serons en mesure d'aller de l'avant. Mais pour l'instant, nous devons d'abord faire démarrer cette opération, et, dans

le même temps, à ce stade, elle ne peut pas remplacer en taille et en importance les activités transfrontières.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rajasingham pour les clarifications qu'il a apportées.

Je donne à nouveau la parole à M^{me} Ibrahim pour qu'elle continue à répondre aux questions posées.

M^{me} Ibrahim (*parle en anglais*) : Je demande au Conseil d'accepter mes excuses ; la connexion a été interrompue. J'espère avoir répondu de manière satisfaisante à la première question. Je vais tenter de répondre à la troisième question qui, si j'ai bien compris, porte sur la comparaison entre les livraisons transfrontières et celles à travers les lignes de front.

CARE n'opère pas à partir de la Syrie ; nos opérations sont avant tout transfrontières depuis la Turquie. De ce fait, je n'ai pas de point de comparaison me permettant de dire quelle modalité est la meilleure. Comme je l'ai entendu aujourd'hui, et c'est aussi la position de CARE, nous continuons de penser que, dans la situation actuelle, tous les points d'accès devraient être ouverts et autorisés à fonctionner afin que nous puissions répondre aux besoins humanitaires importants dans toute la Syrie.

Je le répète, nous n'avons pas d'opération directe. Nous n'avons pas de position sur la question de savoir si une modalité est meilleure que l'autre, mais nous savons que l'ampleur des besoins nécessite que tous les points de passage de la frontière soient ouverts et que toutes les options soient envisagées.

J'aimerais avoir encore une fois des précisions concernant la deuxième question qui a été posée, car je ne l'ai pas entièrement saisie. Si cela est possible, je vous en serais reconnaissante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ibrahim pour les précisions qu'elle a fournies.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Je vais peut-être renoncer à la deuxième question, mais je voudrais apporter une petite précision sur la première. La question portait également sur la manière dont l'assistance de CARE est techniquement acheminée jusqu'à Edleb et sur l'identité de ses partenaires sur place là son assistance est fournie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Ibrahim pour qu'elle réponde à la question posée.

M^{me} Ibrahim (*parle en anglais*) : Comme plusieurs autres organisations internationales présentes dans le nord-ouest, nous avons une diversité de partenariats. Je ne saurais les mentionner tous ici et maintenant. Nous nous concentrons évidemment sur les partenaires qui peuvent fournir une multiplicité de services dans une multiplicité de secteurs et dans plusieurs régions géographiques. Ces partenaires ont gagné en puissance. Ils fonctionnent grâce à l'acceptation des communautés locales et parce qu'ils ont l'infrastructure, le personnel et la capacité de recevoir l'aide que nous leur fournissons grâce au financement de l'assistance et des fournitures humanitaires. Cette aide et ces fournitures, soit ils les achètent en Syrie, soit nous les leur transférons par la frontière depuis la Turquie. Ainsi, bon nombre de ces organisations ont la capacité et l'infrastructure nécessaires pour supporter les montants financiers importants que nous leur fournissons. Nous comptons donc sur elles pour la livraison de l'aide et le suivi, la remontée de l'information et le renforcement de l'adhésion des communautés à tout ce que nous faisons pour aider les déplacés syriens en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ibrahim pour ces clarifications.

Avant de poursuivre, même si nous avons entendu qu'il ne s'agit que d'une recommandation – et c'est vrai – je voudrais quand même rappeler aux orateurs le paragraphe 22 de la note S/2017/507 du Président du Conseil de sécurité, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Après avoir écouté les déclarations de certains États aujourd'hui, il apparaît clairement qu'ils persistent à abuser du Conseil de sécurité et à s'en servir comme tribune pour politiser le travail humanitaire mené dans mon pays, manier l'hypocrisie politique et promouvoir une approche trompeuse afin de détourner la discussion du sujet principal et ainsi servir leur objectif qui est de prolonger la crise humanitaire en Syrie.

Aujourd'hui, nous sommes une fois de plus témoins de l'entêtement de ces pays occidentaux à prétendre que la prorogation et le renforcement de

ce qu'ils appellent le mécanisme transfrontière pour la livraison de l'aide garantira l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie. Il s'agit d'une vision à très court terme et extrêmement partielle qui opère une discrimination entre les Syriens et occulte les faits ainsi que les principales raisons de la détérioration de la situation humanitaire en Syrie, en particulier les crimes d'occupation, d'agression et de terrorisme, y compris le terrorisme économique incarné par les mesures coercitives unilatérales.

Dans ce contexte, ma délégation réaffirme sa position de principe de rejet de ce mécanisme politisé. Il s'agissait d'une mesure temporaire exceptionnelle. Les raisons et les conditions qui ont conduit à son adoption n'existent plus. Ma délégation souligne que la mise en œuvre pratique du mécanisme a prouvé ce contre quoi la Syrie avait mis en garde, à savoir les graves violations qui ont dominé ses travaux. Ce mécanisme viole la souveraineté syrienne et sert les intérêts de l'occupation turque et des organisations terroristes qui lui sont fidèles, notamment l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham /Front el-Nosra, qui contrôle Edleb et ses environs.

En outre, ce mécanisme présente des failles importantes, telles que l'absence de coordination avec le Gouvernement syrien, le manque de transparence de ses procédures et mesures de contrôle et la destination finale de l'aide, dont la majeure partie finit entre les mains des organisations terroristes qui contrôlent le point de passage de Bab el-Haoua et est ensuite utilisée, comme cela a été dit à maintes reprises, pour financer des activités criminelles, se gagner des allégeances et recruter de nouveaux terroristes.

La question qui se pose ici à ceux qui défendent la prorogation du travail du mécanisme est la suivante : comment justifient-ils le fait de permettre l'utilisation d'un point de passage contrôlé par une organisation désignée comme terroriste par le Conseil – Hay'at Tahrir el-Cham – pour acheminer l'aide à travers la frontière ?

Les représentants des pays occidentaux affirment qu'ils sont préoccupés par la situation humanitaire du peuple syrien. Cela contredit les mesures unilatérales, coercitives et destructrices imposées par leurs pays, qui ont entraîné des souffrances humanitaires en raison des graves pénuries de nourriture, de médicaments, de fournitures médicales, d'eau et de services de base. En outre, ces mesures nuisent à l'acheminement de l'aide humanitaire et des secours. Leurs prétendues préoccupations contredisent leurs politiques, qui visent

à couvrir les crimes des organisations terroristes et des milices sécessionnistes qu'ils parrainent. Ils gardent le silence sur les pratiques des forces d'occupation des États-Unis dans le nord-est et dans la région de Tanf, ainsi que sur leur pillage et leur vol des ressources du peuple syrien, de son pétrole, de ses cultures agricoles et de ses objets culturels.

Le plus scandaleux est que le rapport du Secrétaire général (S/2021/583) fait l'éloge de la partie turque, alors que les pratiques du régime turc ont été l'une des causes les plus graves et les plus dangereuses de la crise en Syrie. Les forces turques occupent le territoire syrien dans le nord et le nord-ouest. Elles commettent des crimes contre l'humanité contre le peuple syrien, notamment en utilisant l'eau comme arme de guerre contre les civils. Le régime turc continue de priver d'eau potable plus d'un million de citoyens de la province de Hassaké et de ses environs en coupant pour la vingt-quatrième fois l'approvisionnement en eau de la station d'eau d'Alouk.

Le régime turc viole également les accords bilatéraux entre les deux pays et les traités internationaux pertinents en réduisant le débit de l'Euphrate. Cela a gravement affecté les réserves d'eau et l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation en Syrie. Cela a également entraîné la coupure de l'approvisionnement en électricité du nord et de l'est, la production d'énergie hydroélectrique des barrages de Techrine et Tabaqa ayant été interrompue.

Les crimes de l'occupation turque et des groupes terroristes agissant pour son compte sont allés jusqu'à empêcher plus de 2 600 élèves de la province d'Edleb de se rendre dans la province de Hama pour passer les examens de l'enseignement primaire et secondaire. Ils ont confisqué les sacs des élèves, leurs cartes d'identité et leurs effets personnels et ont attaqué les chauffeurs de bus qui étaient censés transporter les élèves. Notre demande au Secrétariat n'a pas réussi à dissuader le régime turc de sa position, qui menace l'avenir des enfants syriens en les empêchant de poursuivre leur éducation.

Mon gouvernement appelle le Conseil de sécurité à intervenir immédiatement et de manière décisive pour mettre fin aux crimes du régime turc, qui exacerbent les souffrances humanitaires de millions de Syriens. Le Conseil doit s'assurer que la station d'eau d'Alouk n'est pas utilisée à des fins politiques et qu'elle est gérée par des employés de la compagnie des eaux potables de Hassaké. Les irrégularités existantes affectant les lignes

électriques qui alimentent les stations d'eau doivent être supprimées, et le débit des fleuves Tigre et Euphrate doit être assuré.

Le rapport affirme que prorogation du mécanisme transfrontière contribuera à la mise à disposition de vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19). C'est faux. Le rapport reconnaît que les vaccins mis à la disposition des Syriens dans les zones contrôlées par le Gouvernement n'ont couvert à ce jour que 0,5 % de la population. Dans le même temps, nous trouvons surprenant que le rapport ne mentionne pas que les milices sécessionnistes du nord-est, agissant par procuration pour les forces des États-Unis, ont récemment fait obstacle à une campagne de vaccination contre la COVID-19 menée par les équipes du Ministère de la santé dans la province de Deir el-Zor. Elles ont empêché ces équipes mobiles d'entrer dans les camps de la province de Hassaké. Elles répandent de fausses rumeurs sur la sécurité des vaccins et, par conséquent, les gens sont moins enclins à se faire vacciner, ce qui a nui à notre capacité à atteindre l'objectif souhaité.

La situation humanitaire en Syrie ne pourra pas être améliorée par des mots vides et des faux-semblants, mais nécessitera les mesures suivantes.

Premièrement, il faudra soutenir les efforts du Gouvernement syrien pour lutter contre le terrorisme et éradiquer la menace des groupes terroristes que sont Daech, le Front el-Nosra et les entités associées.

Deuxièmement, il faudra mettre fin à la présence militaire étrangère illégale des États-Unis et de la Turquie sur le territoire de la République arabe syrienne ainsi qu'à leurs pratiques hostiles et au pillage des ressources nationales.

Troisièmement, il faudra lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien.

Quatrièmement, il faudra mettre fin à la politisation de l'action humanitaire et s'abstenir de lier l'action humanitaire à des conditions, des loyautés et des dictats qui vont à l'encontre des principes de l'action humanitaire.

Cinquièmement, il faudra appuyer les efforts des institutions de l'État syrien pour atténuer les souffrances du peuple syrien et lui fournir un soutien et des services, notamment en appuyant les objectifs de développement et en remettant en état les infrastructures endommagées

afin d'assurer le retour sûr, digne et volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.

Les principales opérations d'aide humanitaire des Nations Unies en Syrie, et les plus efficaces, ont été menées à partir du territoire syrien, en coordination et en coopération avec le Gouvernement syrien et les partenaires humanitaires. Ce mécanisme est le plus viable, le plus conforme au droit international et le plus respectueux de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, comme le prévoient toutes les résolutions des organes de l'ONU sur la situation en Syrie. Ceux qui remettent en question ce mécanisme cherchent à promouvoir leurs méthodes d'acheminement de l'aide à travers nos frontières.

En conclusion, mon pays renouvelle son engagement à faire tout son possible pour améliorer la situation humanitaire du peuple syrien et soulager ses souffrances, qui résultent des politiques défectueuses et des pratiques hostiles de certains pays. Nous insistons sur le fait que nous continuerons à faciliter le travail de l'ONU et de nos partenaires humanitaires afin de garantir l'acheminement rapide de l'aide à ceux qui en ont vraiment besoin. Nous rappelons également que le Gouvernement syrien s'est engagé à assurer la sûreté et la sécurité des convois et des travailleurs humanitaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Depuis plus de 10 ans, le peuple syrien souffre gravement du conflit et, ces dernières années, l'économie s'est encore détériorée, principalement en raison des sanctions unilatérales, qui ont également un impact négatif sur l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin. L'Iran, pays soumis à des sanctions unilatérales injustes depuis des décennies, condamne l'utilisation des denrées alimentaires et des médicaments comme arme par l'imposition de sanctions, car celles-ci sont irresponsables, immorales et illégales et, dans le contexte de la Syrie, ne font que prolonger les souffrances du peuple, retarder le retour des réfugiés et des déplacés et entraver les efforts de reconstruction. Par conséquent, la suppression complète des sanctions unilatérales doit être un élément fondamental de toute discussion sur les aspects humanitaires du conflit syrien.

Bien que, dans les circonstances actuelles, la fourniture d'une aide humanitaire à la Syrie soit essentielle, elle doit néanmoins être fondée sur le

principe du plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Syrie, qui a été réaffirmé par le Conseil dans toutes ses résolutions. Nous rappelons également d'autres principes directeurs relatifs à l'aide humanitaire réaffirmés par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, selon lesquels l'aide humanitaire doit être fournie avec le consentement du pays touché et, en principe, sur la base d'un appel du pays touché. De même, selon ces principes, l'État touché doit jouer un rôle primordial dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire.

Compte tenu de ces principes directeurs, nous partageons le point de vue selon lequel le mécanisme d'acheminement de l'aide transfrontalière est une mesure temporaire exceptionnelle imposée par certaines circonstances qui n'existent plus et, par conséquent, l'aide aux personnes dans le besoin doit désormais être acheminée en coopération et en coordination avec le Gouvernement syrien et à partir du territoire syrien, ce qui peut garantir, entre autres, que l'aide ne soit pas acheminée vers des groupes terroristes. La pleine coopération du Gouvernement syrien avec l'ONU et de nombreuses organisations humanitaires actives dans l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front en Syrie prouve que cette approche est fiable et conforme au droit international.

Nous appelons une nouvelle fois à la dépolitisation du dossier humanitaire syrien au sein du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit se concentrer sur les mesures humanitaires en Syrie qui peuvent réellement et rapidement soulager les souffrances des personnes dans le besoin, créer les conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés dès que possible et contribuer à la stabilité à long terme du pays.

Réaffirmant notre attachement au règlement pacifique de la crise syrienne et au rétablissement de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, nous appelons à la fin de l'occupation de certaines parties de son territoire, au départ de toutes les forces étrangères non invitées du pays, à la cessation du soutien à toutes les tendances séparatistes ou velléités d'autonomie illégitimes, et à la prévention de la violation de la souveraineté syrienne, en particulier les actes d'agression du régime israélien, que l'Iran condamne fermement. Nous poursuivrons nos efforts visant à aider le peuple et le Gouvernement syriens à surmonter les énormes défis auxquels ils sont confrontés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de ses observations. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur par intérim des secours d'urgence, M. Ramesh Rajasingham, ainsi que M^{me} Sherine Ibrahim, de CARE International. Nous devons tenir compte de leurs avertissements : ne pas prolonger le mécanisme humanitaire transfrontière de l'ONU en Syrie aura des conséquences extrêmement préjudiciables.

Je suis également conscient de l'inquiétude de la majorité des membres du Conseil, qui ont reconnu la nécessité cruciale de poursuivre les opérations d'aide vitale pour remédier à la terrible situation humanitaire en Syrie. N'oublions pas les conditions qui ont conduit le Conseil de sécurité à autoriser les opérations humanitaires transfrontières de l'ONU en 2014. Le régime d'Assad tuait impitoyablement son peuple et prenait délibérément pour cible les infrastructures humanitaires critiques. Les Syriens fuyaient leur patrie au rythme de 8 000 à 14 000 personnes par jour. En réponse, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 2165 (2014), mis en place un mécanisme transfrontière pour garantir un accès humanitaire sûr et durable aux déplacés en Syrie. L'ONU joue un rôle de chef de file dans la fourniture de l'aide aux Syriens les plus vulnérables par les voies les plus directes et de la manière la plus rapide.

Al-Assad et ses forces ont commis une série de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et, au cours des années qui ont suivi, la présence de ces criminels n'a fait que se renforcer et leurs agissements sont devenus plus effrontés. La guerre destructrice qu'Al-Assad mène contre son propre peuple est devenue de plus en plus violente. Aujourd'hui, des millions de personnes vulnérables dans le nord-ouest de la Syrie sont toujours l'objet d'un châtement collectif. Elles luttent pour survivre dans une zone de guerre active. Leur seul espoir de survie, c'est l'aide fournie par l'ONU.

Le pays, dont la moitié de la population est déplacée, est totalement en ruines. Le régime d'Assad, l'organisation terroriste Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple et sa branche syrienne, les prétendues Forces démocratiques syriennes, poursuivent leurs actes de violation systématiques contre des civils. En mars, le régime d'Assad a attaqué l'hôpital d'Atareb. Pas plus tard que la semaine dernière, l'hôpital Chifa, à Afrin, a été pris pour cible par les

terroristes du Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple. Pour replacer les choses dans leur contexte, l'hôpital d'Atareb et l'hôpital Chifa comptaient parmi les plus grands établissements de santé de la région, et leurs coordonnées avaient été fournies aux parties concernées dans le cadre du mécanisme de déconfliction de l'ONU. Nous condamnons fermement ces attaques et rappelons aux membres du Conseil de sécurité que le Conseil a l'obligation d'enquêter sur ces graves violations du droit international humanitaire et de demander des comptes à leurs auteurs.

En ce qui concerne les conséquences humanitaires des niveaux d'eau extrêmement bas de l'Euphrate, que les choses soient claires : nous attachons une grande importance aux besoins sur le terrain, et nous continuons de soulever les problèmes que posent les coupures d'eau et d'électricité provoquées par le régime à Bab et par l'organisation terroriste Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple à Alouk. Comme d'autres pays de la région, nous sommes peut-être témoins des effets néfastes des changements climatiques sur nos ressources en eau. Depuis mai 2021, le lac de retenue du barrage de Keban, le barrage en amont de l'Euphrate, qui se trouve des deux côtés de nos frontières, connaît son deuxième niveau le plus bas depuis l'achèvement de son remplissage. Toutefois, malgré cette réalité hydrologique et climatique alarmante, la quantité moyenne d'eau que nous avons libérée de l'Euphrate en aval au cours du premier semestre de l'année a été supérieure à 500 mètres cubes par seconde, ce qui correspond à notre obligation contractuelle. Nous attendons de l'ONU qu'elle aide les pays en aval à relever les défis liés à l'eau grâce à une meilleure gestion de l'eau et à de meilleures pratiques agricoles.

La fin du mécanisme transfrontière permettrait tout simplement au régime syrien et aux organisations terroristes d'intensifier leur campagne meurtrière à une échelle encore plus grande. Un arrêt immédiat de l'acheminement de l'aide alimentaire, des fournitures médicales essentielles et d'autres aides vitales de l'ONU menacerait la vie des 4 millions de personnes qui comptent sur nous pour leur survie. En outre, sans le mécanisme transfrontière, les Syriens ne recevront pas leurs doses de vaccin contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Sans ce mécanisme, les organismes des Nations Unies n'auront plus pour mandat d'aider les organisations non gouvernementales sur le terrain et financièrement.

Dites-moi, Monsieur le Président, êtes-vous prêt à laisser l'ONU, principale actrice de la réponse humanitaire en Syrie, disparaître sous votre surveillance ? Aucun pays ni aucune entité n'a la capacité de faire la même chose qu'un système aussi perfectionné pour contrôler la livraison de l'aide. Celles et ceux qui fabriquent sans cesse des mensonges sur le détournement de l'aide et qui défendent la résolution 46/182 de l'Assemblée générale doivent comprendre ce point. En l'absence de ce mécanisme, les opérations humanitaires deviendront moins transparentes, moins responsables et moins efficaces. Elles seront donc en contradiction avec cette même résolution. Il convient également de garder à l'esprit que l'absence du mécanisme transfrontière compromettra les perspectives de règlement politique, car il ne sera pas possible de mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015).

Encore une fois, nous avons entendu aujourd'hui celles et ceux qui préconisent uniquement un accès à travers les lignes de front. Je vous rappelle, Monsieur le Président, que l'une des raisons pour lesquelles le Conseil a adopté la résolution 2165 (2014) était l'obstruction constante faite par le régime syrien à la livraison de fournitures humanitaires essentielles dans de nombreuses régions du pays. Les rapports de l'ONU et de plusieurs organisations non gouvernementales ont détaillé les conditions et l'espace humanitaire très restreint à la suite de la fermeture du poste-frontière de

Yaaroubiyé dans le nord-est du pays, une zone qui est censée être accessible à travers les lignes de front.

Qu'il me soit permis de rétablir à nouveau la vérité : l'assistance acheminée à travers les lignes de front ne peut en aucun cas remplacer les opérations transfrontières, même si nous sommes prêts à contribuer à sa mise en œuvre. Il s'agit d'une modalité complémentaire, rien de plus. Il n'existe pas de solution de remplacement au dispositif transfrontière, notamment dans le nord-ouest.

Le Conseil doit entendre la recommandation du Secrétaire général et l'appel conjoint lancé par les chefs des organismes des Nations Unies la semaine dernière. Je renvoie également les membres à la lettre conjointe adressée hier au Président du Conseil de sécurité par un groupe interrégional de pays. Le monde nous regarde. Je demande instamment aux membres du Conseil de faire ce qui est juste et de maintenir ce mécanisme indispensable pour au moins 12 mois supplémentaires, en ajoutant des points de passage.

En ce qui concerne la déclaration hallucinante du représentant du régime syrien, je répète une fois de plus que je ne le considère pas comme mon homologue légitime. Sa présence ici est un affront aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes aux mains du régime. Je ne me donnerai donc pas la peine de répondre à ses accusations délirantes.

La séance est levée à 17 h 40.